
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mardi 23 avril 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Jean-François Caruso, Pierre Gauthier, Jacques Pagan, M^{mes} Alexandra Rys, Julide Turgut Bandelier et M. Alexandre Wisard.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 12 avril 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 avril et mercredi 24 avril 2013, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone nous annonce qu'il devra s'absenter tout à l'heure, au cours de cette séance, et qu'il nous rejoindra à 21 h 30.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 9 juin 2010 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Plan localisé d'utilisation du sol appliqué au quartier des Délices» (PA-109 A)¹.

Suite du premier débat

M. Adrien Genecand (LR). Dans la mesure où le projet d'arrêté initial émane du groupe d'extrême gauche, que le maire, M. Pagani, qui est en charge de cet objet, n'est pas là et qu'il l'a fondamentalement changé en l'amendant, je ne pense pas que ce soit tout à fait utile de faire le débat sans lui. Ce d'autant qu'à l'époque où nous avons voté cet objet en commission la Ville de Genève avait perdu devant la justice et qu'entre-temps, apparemment, elle a gagné, puisque, à mon avis, l'autorisation de construire pour l'immeuble que les gens voulaient combattre n'existe plus. C'est pourquoi j'aurais bien aimé avoir les explications du maire sur l'étape actuelle de la procédure de justice dont nous avons discuté en commission. C'est quand même relativement déterminant, d'autant plus que l'on souhaite créer pour ce périmètre un instrument juridique qui fait peu sens,

¹ Rapport, 5988.

Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

puisqu' – et je vois d'ailleurs l'amendement de l'extrême gauche – on a normalement le plan de site pour protéger les périmètres dignes d'intérêt, respectivement les plans localisés de quartier pour construire les immeubles. Faire un plan d'utilisation du sol localisé pour faire ça m'a toujours semblé un peu ridicule.

J'aurais donc bien voulu avoir le maire ici, d'une part pour qu'il nous parle de l'étape actuelle dans la voie juridique, d'autre part, pour argumenter un peu le fait qu'il ait vidé la proposition de son propre groupe pour faire autre chose. S'il n'est même pas là pour défendre son amendement général, c'est un peu dommage. Je vous propose donc de surseoir à la suite de ce débat, car, nous en tout cas, nous avons besoin de l'avoir ici avec nous pour en discuter. Je vous remercie.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je rebondis sur les propos de mon préopinant, M. Genecand, puisque j'allais poser un peu les mêmes questions sur le plan juridique, mais je tiens aussi à relever le fait que nous défendrons là, principalement, les intérêts d'une école privée qui bénéficie depuis une cinquantaine d'années d'un loyer très bas mais qui ne demande pas non plus des tarifs très bas pour l'inscription des élèves. Alors, sacrifier 36 logements pour défendre les intérêts d'une directrice d'école qui a de toute façon déjà d'autres lieux d'exploitation pour son école... (*Brouhaha.*) C'est vrai qu'intervenir en début de séance, lorsque tout le monde se met en place, c'est difficile...

Je disais donc que le projet proposé par l'Etat n'est en tout cas pas une destruction de tous les espaces verts. C'est un projet qui a été intelligemment... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Luiset, arrêtez de parler, s'il vous plaît, afin que le silence revienne... Voilà, vous pouvez poursuivre, Madame Luiset.

M^{me} Mireille Luiset. Merci, Monsieur le président. Je disais donc que le projet que l'Etat propose est tout à fait raisonnable. Il ne s'agit pas d'une surdensification; cela a été étudié, c'est un besoin de la population. Nous devons penser réellement aux intérêts de la population et non pas défendre des intérêts financiers égoïstes. Je vous remercie et je vous laisse le temps de vous mettre en place...

M. Christo Ivanov (UDC). Nous regrettons en effet que le magistrat ne soit pas présent et que nous n'ayons pas eu les amendements plus tôt. C'est assez regrettable. C'est pourquoi nous aimerions différer la suite du débat tant que le magistrat n'est pas là.

Le président. Du moment qu'il y a eu plusieurs demandes de report et que c'est un sujet important, nous acceptons de suspendre le débat en attendant l'arrivée du maire... (*M. Pagani arrive.*)

Une voix. Ah, il est là!

Le président. Bien. Nous débattons du projet d'arrêté PA-109, Monsieur le maire, juste pour votre information, et nous pensions suspendre la discussion, en attendant que vous arriviez. Je passe la parole à M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Merci, Monsieur le président. Je voulais juste intervenir sur le premier amendement qui a été proposé par le groupe Ensemble à gauche en rappelant peut-être qu'il ne s'agit pas de dire ici que l'on protège une école, une école privée, fût-elle d'ailleurs publique. Il s'agit plutôt de défendre les bâtiments comme tels, puisque le Service des monuments, de la nature et des sites a demandé de les préserver dans l'autorisation de construire, même si son préavis négatif a finalement été écarté par le Département de l'urbanisme. C'est pourquoi, aujourd'hui, la Ville de Genève, à travers les PUS, peut tout à fait entrer en matière et décider de proposer le maintien de ces bâtiments.

Cela dit, pour qu'il n'y ait pas de confusion, puisque certains ont demandé s'il y avait un plan localisé de quartier (PLQ), je dirai qu'il ne s'agit pas du tout de la même chose. D'ailleurs, dans cette zone, qui est une zone ordinaire, le PLQ ne s'impose pas. Comme il n'est pas du tout obligatoire, il ne serait élaboré par l'Etat que sur demande de la Ville, voire même sur la base d'un PLQ d'initiative communale. La Ville a préféré s'appuyer sur un PUS, qui offre aussi la possibilité de donner des directives en matière d'aménagement.

Vous vous souvenez peut-être, en effet – en tout cas celles et ceux qui faisaient partie de l'ancienne législature, puisque c'est de cela qu'il s'agit – que nous avons admis la pétition P-248 des habitants dans la perspective de faire un projet beaucoup plus large et pour tenir compte, au fond, d'une volonté de ne pas surdensifier ce quartier, pour tenir compte aussi d'un espace, étant donné que les immeubles qui seraient construits se situent dans la pente. Il y a aussi une question de vision, de perspective, de qualité architecturale. Ce sont notamment les raisons pour lesquelles nous avons suivi les recommandations qui nous avaient été présentées par l'architecte Jacques Menoud, cité dans le rapport, que la commission de l'aménagement et de l'environnement avait auditionné à nouveau par la suite après l'avoir entendu avec ses collègues en commission des pétitions. Je

Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

pense qu'il s'agit vraiment de voir si le projet qui peut être développé préserve ou non la qualité architecturale, mais aussi l'aspect de la rue. C'est comme si on disait qu'on n'a pas envie d'aligner tous les bâtiments et que l'on veut garder l'idée de la perspective, tout en oubliant qu'on est sur une pente. En ce sens, les amendements du groupe Ensemble à gauche semblent quand même assez pertinents, puisque cela laisse la possibilité au département de l'aménagement et des constructions d'étudier des variantes et d'entrer en négociation.

Je sais que deux ou trois membres de mon groupe étaient réservés, nous laisserons la liberté de vote là-dessus, mais, pour ma part, je voulais quand même rappeler la généalogie de ce projet, expliquer pourquoi, à l'époque, nous avons adopté cette pétition en commission puis dans ce plénum et dans quel esprit nous l'avions fait, à savoir, encore une fois, pour garantir la qualité du projet. Si mes souvenirs sont bons, je retiens aussi de ces travaux en commission des pétitions que, selon les locataires actuels des autres immeubles, le projet élaboré posait quand même des problèmes concernant l'ajout des immeubles, puisque certains appartements seraient de fait obturés, avec les problèmes de luminosité que l'on peut imaginer. Je tenais à rappeler cela, dans une perspective un peu plus historique et architecturale.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Les Verts regrettent un peu que M. Pagani n'ait pas pris position en ouverture de débat – je sais que cela ne se fait normalement pas – mais, là, c'est quand même un sacré nœud un peu compliqué – excusez l'expression – entre les décisions de justice, ce qui a été fait en commission, ce qu'on a maintenant, les amendements qui arrivent... Il y a beaucoup de choses qui ont changé, ce n'est pas évident.

A la base, les Verts avaient soutenu la pétition P-248, lorsque les habitants s'étaient opposés à la surdensification du quartier. Les Verts l'avaient déjà souligné à l'époque, ils restent sur leur ligne de construire la ville en ville ou dans les communes suburbaines plutôt qu'à la campagne pour ne pas morceler le territoire qu'il nous reste, mais il ne faut pas non plus le faire aux dépens des habitants et de la qualité de vie. C'est pourquoi le projet qui a été proposé par M. Pagani pour amender ce projet d'arrêté nous a semblé être un bon compromis dans le sens où cela permet de construire des logements tout en conservant une qualité de logement et de vie pour ceux qui sont déjà installés dans le quartier.

Concernant les amendements d'Ensemble à gauche, nous devons avouer que la messe n'est pas encore dite. Pour le premier, cela dépendra un peu de ce qui se dira encore, notamment de la part du magistrat. Nous sommes un peu divisés. Quant à la largeur de la rue, telle que mentionnée dans le deuxième amendement, nous y sommes favorables.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à la demande de M^{me} la conseillère municipale des Verts en ce qui concerne la prise de position du Conseil administratif. Vous le savez, c'est un objet extrêmement paradoxal, puisque nous sommes à la fois sur un terrain privé et de l'Etat. D'autre part, nous avons constaté non seulement qu'il y avait de la densification mais aussi qu'on prévoyait d'y construire des LUP (logements d'utilité publique). Je lis le rapport: «Le projet de l'Etat prévoit 36 logements (23 en loyer libre, 13 LUP)», les LUP étant en HM (habitations mixtes).

D'habitude, sur les terrains de l'Etat, Mesdames et Messieurs, on construit des HLM ou des HBM. C'est la politique que l'Etat de Genève a menée ces quarante dernières années; d'ailleurs, heureusement qu'il l'a fait parce que cela nous permet d'avoir des quartiers populaires et un système HLM qui a fait ses preuves, mais qui malheureusement se termine, puisque personne n'a voulu se relancer dans la construction de HLM. Toujours est-il qu'on manque cruellement d'habitations à loyer bon marché, et quand je dis «bon marché», cela veut dire entre 3600 francs et 4200 francs la pièce par année. Je vous laisse faire le calcul. Avec des loyers libres, ce n'est pas 5000 ou 6000 francs, mais 7000 ou 8000 francs le mètre carré, soit entre 8000 et 9000 francs la pièce par année. Et je ne parle pas des PPE (propriétés par étage) qui ont été construites ces trois dernières années à des prix exorbitants défiant toute concurrence et ne permettant pas, y compris à la classe moyenne supérieure, de se loger à Genève.

On est donc dans le paradoxe pur, non seulement en matière de densification, mais en matière d'utilisation d'un terrain de l'Etat à des fins, je n'ose pas dire spéculatives, mais en tout cas à d'autres fins que celles de satisfaire aux besoins de la collectivité. 3600 francs la pièce par année, Mesdames et Messieurs, c'est ce qui correspond au revenu médian que consacre un habitant de Genève au loyer, c'est-à-dire 15 à 18% de son revenu. S'il en dépense plus, il se met dans des situations extrêmement difficiles et court le risque de se retrouver aux poursuites dès le moment, par exemple, où quelqu'un de la famille est au chômage. Et beaucoup de nos compatriotes subissent malheureusement cette situation.

Dans ces circonstances, comme M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio l'a dit, nous avons essayé de réfléchir, d'une part, à la façon dont nous pourrions densifier un peu moins, tout en sauvegardant les intérêts de la population et en construisant quand même du logement. J'ai donc fait une proposition de plan d'utilisation du sol localisé, qui permet de définir à l'envers, si on retourne la chaussette, les zones d'espaces verts, puis les zones de construction.

J'ai proposé quelque chose qui ne correspondait malheureusement pas tout à fait – j'en conviens – aux demandes des habitants, mais, en tout cas, cet amendement général permet d'éviter à notre municipalité de payer d'énormes compensations pour expropriation matérielle devant les tribunaux. L'amendement que je

Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

vous propose, Mesdames et Messieurs, est validé par le Service juridique. J'en profite pour remercier les juristes du département, trois femmes en l'occurrence qui œuvrent pour la municipalité, dans le département que j'ai l'honneur de présider. Toujours est-il que cet amendement permettra d'affronter les promoteurs, peut-être pas l'Etat, car je ne sais pas si l'Etat osera pousser le bouchon jusqu'à défendre des logements qui ne correspondent pas aux besoins prépondérants de la population.

Et puis, surtout, il faut voter cet objet maintenant en deux débats. Il se trouve en effet que nous avons gagné en procédure judiciaire – heureusement – mais pour une histoire tout à fait formelle, puisque le Conseil administratif aurait dû être consulté quand les propriétaires ont demandé deux étages de plus, ce que l'Etat n'a pas fait. Donc, il ne faut pas se faire d'illusions, j'imagine que l'Etat de Genève et les promoteurs relanceront la procédure, et c'est pourquoi il faut maintenant voter en tout cas cet amendement général. Pour le reste, je mets en garde les gens qui relaieraient les demandes tout à fait légitimes des habitants mais qui, du point de vue juridique, ne permettront pas de défendre les intérêts de la municipalité devant la justice.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère avoir répondu à votre demande. Je souhaite donc que vous votiez ce soir en deux débats, et je demanderai le troisième débat, qui aura lieu ultérieurement, car nous sommes en procédure de plan localisé. En effet, nous devons recueillir entre temps toutes les oppositions, pour pouvoir les rejeter le moment venu. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je suis toujours étonnée du double langage, des doubles opinions par rapport à un même quartier. Il n'y a pas si longtemps, au 9, rue Henri-Frédéric-Amiel se trouvait une superbe maison, une jolie parcelle avec un biotope qui méritait d'être défendu. Cela a été remplacé par des logements en PPE exclusivement, et cela a été soutenu par notre magistrat. Aujourd'hui, on veut défendre une école privée qui gagne bien sa vie en bénéficiant d'un très bas loyer et qui n'a pas de meilleure valeur architecturale que celle qui s'élevait au 9, rue Henri-Frédéric-Amiel. Au contraire. La différence, c'est qu'ici il y a une école privée qui gagne de l'argent et que là-bas il y avait une fondation, la Fondation Camille-Binzegger.

Autre chose, le projet de l'Etat – je le répète – ne va en tout cas pas massacher le quartier. Ce ne sera pas un promoteur immobilier qui construira des PPE – c'est peut-être moins intéressant – mais ce sera certainement des personnes qui construiront du logement, et à des loyers corrects. Et je pense que l'Etat est capable d'imposer ses normes. Alors faire toujours du deux poids deux mesures, selon les amis qu'on a, ça commence réellement à me choquer, car les habitants

des Délices ne doivent plus savoir de quel côté se tourner! Je vous remercie, mais réfléchissez un peu, car vous défendez là les intérêts d'une directrice d'école qui n'est pas dans la misère, alors que, de l'autre côté, il y avait une fondation qui aidait les personnes défavorisées et les pauvres de la ville. Or, qui est défendu? Celle qui gagne de l'argent!

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme le magistrat est revenu nous apporter quelques éclaircissements, il est maintenant bien clair que nous refuserons l'entier de cette proposition, et je vais vous expliquer pourquoi. Tout d'abord – et le magistrat l'a rappelé – le fait d'accepter ce plan va nous coûter de l'argent. Evidemment, ce n'est pas marqué dans le projet en tant que tel, mais cela va nous coûter au bas mot 2 à 5 millions de francs, selon les estimations du département des constructions et de l'aménagement. Moi, je pense que ce sera plutôt 5 millions que nous devons payer au promoteur privé.

Alors, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Monsieur le président – au-delà de votre diatribe anti-promoteur et anti-spéculateur, je constate d'abord que vous ne comprenez pas vous-même l'utilisation des outils juridiques que vous avez voulu utiliser. En effet, c'est l'Etat qui doit décider, qui doit faire quelque chose, puisque c'est lui qui est souverain en matière d'aménagement dans ce canton. En l'occurrence, il n'a pas demandé à la Ville de donner un préavis; il a donc été puni et il doit revenir nous demander ce que nous pensons de cette construction. C'est pourquoi, en tant que tel, ce débat n'a pas lieu d'être. Nous devons simplement refuser ce projet de plan pour éviter de payer au promoteur les droits à bâtir qu'il n'aura pas. Ce d'autant que ce dernier, pour imaginer le scénario du pire, pourrait décider de ne rien construire du tout et de partir avec les 2 ou les 5 millions de francs correspondant aux droits à bâtir qu'il n'aura pas eu la possibilité d'utiliser, parce que nous aurons bloqué le projet.

Je pense qu'il est sain ce soir de se dire qu'on ne va pas tout de suite revoir à la baisse le nombre de logements. Il y aura d'ailleurs peut-être moins de 20 logements, puisque le magistrat en charge du Département de l'urbanisme a changé et qu'il n'est pas exclu que le projet de l'Etat soit revu à la baisse. Ce projet devra nous être soumis et nous aviserons à ce moment-là. Nous dirons si oui ou non nous sommes d'accord, comme on le fait toujours en commission de l'aménagement et de l'environnement s'agissant des PLQ.

Pour ma part, je regrette, mais élaborer un plan d'utilisation du sol localisé, qui n'est pas un instrument adéquat, pour empêcher le projet qui a été défini à l'époque – et j'en comprends la logique – mais qui, entre temps, n'a plus lieu d'être, c'est ajouter une couche absolument invraisemblable, un instrument juridique qui ne sert à rien en l'espèce, puisque, comme vous l'avez dit, Monsieur le

Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

magistrat, vous avez finalement gagné devant le tribunal de première instance. On devra donc repasser par une procédure normale et se prononcer, à court ou moyen terme, sur un projet de construction à cet endroit. Il est donc inutile de voter ce soir un projet qui – c'est sûr – nous fera payer 2 à 5 millions de francs à un promoteur, qu'apparemment vous détestez, Monsieur le maire! C'est donc pour cela que nous refuserons cette proposition.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Merci pour votre réponse, Monsieur le maire. Je n'ai juste pas bien compris votre position par rapport à l'article 3 bis proposé dans le premier amendement d'Ensemble à gauche. Est-ce que vous pourriez être un peu plus explicite?

Le président. Voulez-vous répondre tout de suite, Monsieur le maire? Ce n'est pas le cas, la parole est à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président, j'aimerais juste dire un mot et je pense que je serai relativement crédible dans mon exercice, vu que je n'ai pas pour habitude de louer, voire même de défendre le magistrat Rémy Pagani. J'ai entendu tout à l'heure les propos de M^{me} Luiset. C'est juste de la mauvaise foi crasse – vous transmettez, Monsieur le président, si vous le voulez bien – car je me rappelle, Madame, que, alors que vous n'étiez pas encore élue ou juste élue mais que vous ne siégiez pas encore, nous nous étions retrouvés sur une terrasse, M. le président, vous et moi, pour discuter de ce dossier avec les habitants du quartier. Nous étions donc en mai ou en juin 2011. A cette époque, vous preniez à peine connaissance du dossier, avec l'énergie qui est encore la vôtre ce soir et qui a caractérisé votre mandat. Vous disiez aux habitants, pleine d'enthousiasme et d'énergie: «On va se mobiliser pour faire arrêter ce chantier, vous allez voir! C'est cela, l'arrivée du Mouvement citoyens genevois en politique; c'est cela, l'arrivée du Mouvement citoyens genevois en Ville de Genève.»

Madame, vous n'avez rien fait, dans ce dossier comme dans d'autres. Et, à mon avis, le magistrat s'est engagé de manière exemplaire – parfois même de façon excessive – pour réussir cet équilibre difficile entre ne pas surdensifier des quartiers où les habitants s'entassent les uns sur les autres, alors que les infrastructures publiques manquent, et construire du logement. Cet équilibre a été assez magistralement réalisé dans ce dossier, aux Délices, grâce à la mobilisation du quartier. Malheureusement, vous le savez comme moi, les délais pour faire recours – et ce n'est pas à la Ville de faire recours ou alors vous deviendrez vraiment inaudibles dans cette enceinte, Mesdames et Messieurs du Mouvement

citoyens genevois – les habitants du quartier et les associations concernées les ont ratés. C'est la raison pour laquelle cette promotion financièrement monstrueuse, qui s'est réalisée à la place de cette jolie petite maison à laquelle vous faisiez référence, a pu se faire. C'est malheureusement la réalité. Nous l'avions déploré et, à l'époque, en pleine campagne, le groupe socialiste avait essayé de tout faire pour rattraper cette affaire. Mais mis à part ce petit café sur une terrasse – vous transmettez, Monsieur le président – je n'ai rien vu de constructif dans ce dossier de votre part, Madame.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je tiens à préciser à M. Carasso que j'apprécie beaucoup son combat, en effet, mais que, contrairement à ce qu'il a affirmé, nous avons vraiment fait le maximum de démarches avec M^{me} Fonjallaz. Je me suis informée par rapport à la légalité même de la vente de la parcelle, du fait que cette maison appartenait à une fondation. Malheureusement, ce qui nous a perdus, c'était les délais. Cela dit, quand nous avons demandé de l'aide à M. le magistrat ici présent, M. Pagani, il nous a répondu, à M^{me} Fonjallaz et à moi-même, que c'était dans l'intérêt des habitants de la Ville – j'ai encore le mail – qu'il fallait quand même comprendre les intérêts de la population, que nous avions besoin de logements. Il s'agissait de logements en PPE, et c'est surtout ce qui m'a choquée, mais je vous garantis – M^{me} Fonjallaz a pu en être témoin – que nous avons fait le maximum de démarches, mais contre les délais nous ne pouvions pas faire grand-chose, d'autant qu'il s'agissait d'une fondation de droit privé, ce contre quoi il a été très difficile de lutter.

Pour revenir à l'école Farny, il faut quand même admettre que ce n'est pas tout à fait la même situation, puisqu'on prend là la défense d'une parcelle qui n'est pas vraiment en péril – qui n'est pas un biotope, contrairement au 9, rue Henri-Frédéric-Amiel – et que, malheureusement, beaucoup se mobilisent donc pour quelque chose qui n'est pas vraiment défendable. Il y a 36 logements en jeu qui, je pense, sont des logements à la portée de la population genevoise, contrairement à ce qui a été construit au 9, rue Henri-Frédéric-Amiel. Et je pense que, là, l'alliance est importante.

M. Gary Bennaim (LR). Mesdames et Messieurs, puisque l'habitude, maintenant, c'est de faire la discussion au café, je serais tenté de m'adresser directement au maire. Cher Monsieur le maire...

Le président. Monsieur Bennaim, vous vous adressez au président, je vous en remercie.

Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

M. Gary Bennaim. Merci, je devrais le savoir en étant au bureau, mais, clairement, ce n'est pas ce qui prévaut ce soir... Donc, cher Monsieur le président, vous aurez la gentillesse de transmettre ce qui suit à M. le maire Rémy Pagani. Si je lui avais parlé en direct, je lui aurais dit: «Cher Monsieur le maire, comme d'habitude, vous nous faites le joueur de bonneteau.» Je te soulève une maison, je te soulève l'autre maison, tu as vu la bille, elle est où? Hop, hop, hop, et vous savez qu'à la fin, de toute façon, c'est le peuple qui se fait plumer... Mais il se fait plumer en ayant l'impression qu'il a la possibilité de gagner. Finalement, je trouve fantastique que vous arriviez avec les mêmes exemples à chaque fois: «C'est phénoménal, la surdensification en ville, c'est atroce, les gens n'arrivent pas à s'en sortir... Et puis, il y a plein de gens qui n'arrivent pas à trouver un appartement...» Oui, c'est vrai, mais il y en a plein d'autres qui habitent dans des appartements depuis vingt ans et qui, potentiellement, paient peut-être 800 francs pour un quatre-pièces et que cela ne dérange pas de ne pas bouger.

En l'occurrence, dans un quartier bien précis, aux Délices, on se dit qu'on va utiliser un outil qui va faire plaisir à tout le monde; on va bloquer l'ensemble, mais on va présenter cela en leur expliquant, finalement, que c'est pour leur bien... On parle à nouveau un peu des PUS ces jours: on sait bien ce qui était prévu en ville de Genève, au centre-ville et dans les pénétrantes! Mais moi je vous dis un truc: si ça vous amuse de rajouter des PUS dans chaque quartier, pour que cela devienne finalement des cités soviétiques et satellites de la ville... (*Exclamations.*) Je savais que vous alliez réagir ainsi, alors je vais vous dire, Mesdames et Messieurs, dès que vous aurez terminé de hurler, pourquoi c'est soviétique. En fait, c'est parce qu'on a vu que la planification de l'ensemble devait plaire à tout le monde et que si ça ne plaisait pas, ce n'était pas grave, on le ferait quand même... Alors, moi, je vous le dis – en vérité, dirait M. Gauthier – on ne peut pas imposer des règles à une ville entière, à ses habitants et à ses infrastructures – sous prétexte qu'on est d'accord avec le Canton – parce que Rémy Pagani I^{er} aimerait sa statue au milieu de la place de Neuve! (*Exclamations.*) Mais ne soyez pas jaloux, Mesdames et Messieurs! Si vous vous débrouillez un peu, vous ferez pareil!

Maintenant, que les Délices soient en ville, il n'y a pas de problème! Que les habitants des Délices aillent à la campagne s'ils trouvent qu'il y a trop de bruit! C'est comme quand Ensemble à gauche nous a proposé de réduire les constructions dans le quartier de la Jonction! Mais dans le quartier de la Jonction, vous êtes au centre-ville! Bien sûr qu'il y a du bruit, bien sûr qu'il y a des voitures, bien sûr qu'il y a des nuisances! Mais vous êtes bien contents de pouvoir aller à la Migros à pied! Alors, les gens qui n'ont pas envie d'être en ville quittent la ville et les gens qui sont contents d'être en ville, avec les avantages et les inconvénients, restent en ville! Mais on n'a pas la possibilité de modeler chaque quartier sous prétexte qu'on va défendre tel Robin des Bois contre un autre!

Et comme l'a déjà dit tout à l'heure mon excellent préopinant, Adrien Geneand, vous ne pouvez pas mettre la main sur la ville de cette façon. Même si vos plans sont louables dans la façon dont vous les présentez, Monsieur le magistrat, vous savez très bien – et je reprends votre expression – que vous travestissez la vérité, et que cela ne se passera pas comme vous le voulez. C'est pourquoi vous présentez les choses en les enrobant, comme d'habitude, et la boucle est bouclée: on finit avec le bonneteau; à la fin, il n'y a pas de bille, et personne ne gagne, sinon peut-être en donnant l'impression que vous avez réussi quelque chose qui ne se réalisera jamais.

M. Grégoire Carasso (S). Bonneteau ou tour de passe-passe, le message politique devait être suffisamment subtil pour que je ne sois pas capable de le comprendre... J'en reviendrai donc, si vous le voulez bien, au dossier que nous évoquions en marge de celui des Petits Délices, celui du 9, rue Henri-Frédéric-Amiel, puisque vous avez été mis en cause, Monsieur le maire, dans un e-mail dont je n'ai jamais vu la couleur. Franchement, je serais ravi, le groupe socialiste avec moi, que M^{me} Luiset – vous transmettez, Monsieur le président – qui a toujours l'art de nous sortir des amis, des connaissances, des e-mails et des réseaux, ici et ailleurs, dans les différents dossiers que nous traitons au Conseil municipal – je prends mes 79 collègues à témoin – nous montre cet e-mail dans lequel M. le maire se félicite prétendument de la construction de 22 appartements en PPE. Le moins cher, un quatre-pièces, a été vendu à 1,2 million, le plus cher, un six-pièces, situé dans les deux étages tout en haut – qui étaient gardés bien entendu par le promoteur – a coûté de mémoire 2,5 millions de francs.

C'est ce type de promotion immobilière pour lequel, effectivement, il n'y a aucun contrôle ou contreponds politique, que le Parti libéral-radical, la Chambre genevoise immobilière et leurs réseaux sont capables de construire au centre-ville de Genève. Ceci est désagréable. Ceci, le groupe socialiste le conteste et c'est pourquoi il se mobilise dans les quartiers chaque fois que c'est possible. Et je dois reconnaître, même si je suis rarement le meilleur avocat de M. Rémy Pagani, que, dans ce genre de dossier, il est plutôt prompt à réagir. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais juste, Monsieur le président, que vous transmettiez à notre préopinant, M. Bennaïm, que je suis comme mon collègue socialiste Grégoire Carasso, je n'ai effectivement pas compris grand-chose à son intervention... En tout cas, ce que j'ai compris, c'est que ceux qui ont envie ou les moyens quittent la ville et que ceux qui ont envie ou les moyens y restent. Eh bien, ce n'est pas tout à fait comme cela que vit la majorité de la population de ce canton. Et, d'ailleurs, dire que chacun et chacune subit la crise

Projet d'arrêt: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

du logement de plein fouet dans ce canton n'est pas qu'un programme socialiste. C'est également l'avis du préopinant libéral-radical et c'est également l'avis du conseiller d'Etat François Longchamp, qui n'a pas arrêté de le dire, en défendant avec raison le projet de plan directeur cantonal. Il a réaffirmé que nous devons tous et toutes prendre nos responsabilités et il a dit être très inquiet du fait que nos enfants ne trouvent plus à se loger.

En conséquence, ce soir, le Parti socialiste devient beaucoup plus proche de François Longchamp que ne l'est M. Gary Bennaïm. Et quand il dit que la Ville, sous prétexte qu'elle est d'accord avec le Canton, ne peut pas imposer des règles à une ville entière, alors qu'on a tellement entendu que c'était terrible que la Ville de Genève ne soit pas capable de s'accorder avec le Canton, eh bien, si seulement pour une fois il y avait une politique concertée... Nous nous serions au contraire attendus que le Parti libéral-radical félicite le magistrat Rémy Pagani.

Je crois que les interventions de mes collègues ont été assez claires. Elles ont rappelé la généalogie de ce dossier; elles ont aussi rappelé qu'une ville, effectivement, était faite de densités différentes, de projets différents. Alors, finalement, c'est bien regrettable qu'on ne parle jamais du fond, des projets, et qu'on en reste toujours à des déclarations comme celles du préopinant que, encore une fois, très modestement, je n'ai pas comprises. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Carasso, Madame Valiquier Grecuccio, moi, j'ai très bien compris l'intervention de M. Gary Bennaïm, responsable et membre du Parti libéral-radical... (*Exclamations.*) J'ai très bien compris et j'ai surtout compris que, derrière cet écran de fumée, il cherchait à cacher les chiffres. Alors, je vais vous donner un certain nombre de chiffres, car j'ai assisté ce week-end aux Assises pour le logement, organisées par un certain nombre d'associations d'habitants qui se préoccupent de la densification. Vous auriez dû d'ailleurs participer à cet événement. Il y avait quelques conseillers municipaux. Eh bien, quelques chiffres ont été cités, un intervenant a dit avoir comparé les revenus des habitants de Neuchâtel et ceux de Genève ainsi que les loyers des habitants de Neuchâtel – que je connais bien – et les loyers des habitants de Genève, ceux que M. Gary Bennaïm traite aujourd'hui d'«aristocrates du logement», puisqu'ils ont une rente de situation qui leur permet de payer seulement 800 francs pour un quatre-pièces... (*Remarques.*) Vous l'avez dit, Monsieur Gary Bennaïm!

La personne qui a étudié ces chiffres – qui sont incontournables – a montré qu'il y a effectivement beaucoup d'habitants de Genève – et c'est bien légitime – qui paient des loyers normaux, comme ceux qui se pratiquent ailleurs en Suisse. Et c'est ceux-là, les prix du marché, contrairement à ceux que vous voulez nous faire adopter, Monsieur le conseiller municipal. Il y a encore d'autres chiffres,

vous pouvez aller les consulter. Je vous prie de m'excuser, Monsieur le président, de m'adresser directement à M. Bennaïm, mais, enfin, cela fait partie du débat. Vous pouvez aller consulter des petites fiches qui sont sur le site de la Ville de Genève et qui montrent combien de logements ont été construits sur le territoire de la ville et combien ont été construits dans le canton. 1000 logements ont été construits dans le canton en 2011, dont 600 en PPE. Et puis, alors, vous ouvrez le journal tous les matins, il y a de quoi sauter au plafond! Des cinq-pièces à 2,5 millions! Qui aujourd'hui peut se payer des cinq-pièces à 2,5 millions en PPE? Pour 2012, il y a eu 1600 logements construits, dont de nouveau 60% de PPE et de villas. C'est cela, la politique du Parti libéral-radical, Mesdames et Messieurs: chasser de la ville les gens qui paient normalement leur loyer, qui sont des travailleurs, des employés, des artisans, des commerçants, qui – malheureusement peut-être pour certains – ont des revenus normaux, qui ne dépassent en tout cas pas les 100 000 francs, sans parler des cas où seul un conjoint s'échine à travailler pour nourrir la famille.

Je vous invite d'ailleurs, Madame Valiquer Grecuccio, qui semblez dire que M. Longchamp a une politique extrêmement sociale, à lire la petite brochure qui est jointe au plan directeur cantonal. C'est une pure honte, aujourd'hui, de traiter les habitants de Genève d'aristocrates du logement qui auraient des rentes de situation. Je m'étonne qu'un conseiller d'Etat puisse laisser passer de tels textes. Et ça rejoint le discours général du Parti libéral-radical en général. Je crois qu'une chose est sûre, ça fait quarante ans – et heureusement pour notre ville – que les habitants de Genève, qui désirent continuer à y habiter, se battent tous les jours pour ne pas subir des augmentations de loyers éhontées qui ne correspondent à rien en Suisse.

Et il y a un troisième chiffre que j'aimerais citer, Mesdames et Messieurs, et cela, c'est celui de l'Etat de Genève. Vous pouvez aller consulter la petite brochure de la FAI (Fédération des architectes et ingénieurs de Genève). Il y a une interview d'une grande juriste de l'Etat de Genève qui dit que la politique de surélévation de M. Mark Muller a conduit à la construction d'à peu près 1000 logements supplémentaires. Cela implique déjà qu'il y ait les infrastructures qui sont nécessaires derrière. D'autre part, il n'y a eu des recours que sur 200 logements. Alors, si on enlève les 110 logements auxquels, au nom du Conseil administratif, je me suis opposé, dans le cas de la surélévation à la Jonction, cela veut dire que les recours que nous faisons sont quand même minoritaires, puisqu'ils ne touchent que près de 20% de ces surélévations. Mais, à mon avis, ces dernières sont abusives parce qu'il s'agit de loyers – et je vous le répète – qui ne sont plus à la portée de la population. Aujourd'hui, pour une surélévation – et vous le savez très bien – on arrive à 15 000 francs le mètre carré. Je vous laisse faire le calcul pour déterminer combien il faut mettre pour louer 100 mètres carrés. Après, l'acheter, c'est encore autre chose...

Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

Pour en revenir aux Délices, on est tout à fait dans cette logique-là. L'Etat participe, avec ces terrains qu'il a acquis bon marché, à une opération de ce type, qui ne vise en tout cas pas à mettre des logements bon marché à disposition de la population. Et là je m'étonne de la position du Mouvement citoyens genevois, qui au départ défendait les gens qui luttent contre la densification et les loyers abusifs. Même si ce promoteur fait ses marges et ainsi de suite, l'Etat n'a pas à mettre des terrains à disposition pour faire de l'argent, mais, au contraire, pour construire, comme nous le faisons ici, comme nous le faisons toutes les années. Nous construisons sur le territoire municipal 300 à 400 logements par année, sans parler des surélévations. On le voit, il y a beaucoup de logements, beaucoup d'immeubles qui se construisent en ville.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter cet amendement général. Je reviendrai pour répondre à la question très précise en ce qui concerne l'article 3bis, car – je suis désolé, je vous le redis, Mesdames et Messieurs – c'est une revendication légitime des habitants et c'est à bon droit qu'on peut la défendre. Toujours est-il que je suis quand même là pour indiquer le chemin juridique que l'on doit prendre pour ne pas se faire casser à la Cour de justice et ensuite au Tribunal fédéral. Par conséquent, l'amendement que je vous ai proposé est le plus sûr possible. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. Gary Bennaim (LR). Je suis content et je vais vous dire pourquoi... (*Exclamations.*) Eh oui, il faut au moins que quelqu'un ici soit souriant, et c'est moi! D'abord, je suis content parce que M. Pagani a compris ce que j'ai dit. Et je vais vous dire pourquoi il a compris. Il a compris parce que j'ai tout mélangé, parce que j'ai utilisé sa technique... (*Exclamations et rires.*) Et je suis content parce que M. Pagani s'énerve: quand il se trouve un peu acculé, quand il n'est pas à l'aise, M. Pagani commence à s'énerver. Et quand il commence à s'énerver, non seulement il accélère son débit, mais il mélange un peu plus les choses, et surtout, il commence à faire pleurer dans les chaumières: «Le méchant Parti libéral-radical va venir vous chercher chez vous, il va vous sortir de la maison, il va vous expulser, il va vous déshabiller, il va vider vos armoires!» (*Rires.*)

Monsieur Pagani, un peu de sérieux... Les Assises du logement, c'était certainement très intéressant, mais Genève n'est pas Neuchâtel! Et je suis un peu surpris que vous ne vous soyez pas rendu compte, à part la différence des loyers, de la différence des revenus, des bases d'imposition, des problèmes aussi, puisqu'on ne peut pas dire que Neuchâtel n'ait pas souffert. Ils ont tellement de logements libres qu'ils en souffrent: ils souffrent du problème inverse!

Maintenant, que vous ayez envie d'opposer le Canton et la Ville, très bien! Super! Vous avez un superbilan de construction chaque année. Moi, je n'ai pas

encore vu le détail de ces 400 logements qui n'arrêtent pas de pousser comme des champignons quand on marche dans la rue, mais si vous avez envie de vous retrouver au Conseil d'Etat et de faire de grandes choses au Département de l'urbanisme, qui aura certainement changé de nom, allez-y! C'est super! Parlez au Canton! Peut-être que la Ville ne s'en portera pas trop mal... Finalement, quand le Canton propose des LUP aux Délices ça ne va pas, quand il propose des surélévations ça ne va pas, mais après vous êtes le premier à aller négocier pour réussir à augmenter les rendements de l'un ou l'autre des immeubles, respectivement des promoteurs! Cette double casquette, ou ce masque que vous avez, personnellement, il me gêne un petit peu.

Vous venez nous sortir des chiffres, nous parler de loyers qui doivent représenter 15 à 18% du revenu des habitants, mais vous savez très bien que ce ne sont pas les chiffres qui sont utilisés dans les régies pour attribuer des appartements! Vous le savez, puisqu'on vise probablement plus du 25%, voire du 33%, et que c'est la limite que les régisseurs considèrent comme étant critique. Alors ne faites pas peur à tout le monde! Ne menacez pas tout le monde, tous ceux «qui sont les méchants», parce que cela ne sert à rien et parce que cela ne fait pas avancer le schmilblick dans le bon sens. On a tous envie d'avoir des habitations, de voir des logements se construire, mais aussi des commerces, des commerces de proximité, des commerces de service. On veut pouvoir y accéder, on veut pouvoir circuler. Finalement l'ensemble de votre vision de la ville n'est pas en phase avec ce qu'elle devrait être. Malheureusement, garder des œillères, comme cela, en essayant de vendre le fait que vous développez le logement, c'est un faux semblant. Et j'espère que cette fois M^{me} Valiquier Grecuccio aura entendu et compris mon intervention... Bonne soirée!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Eh bien, dans les joutes oratoires de ce soir, on a finalement la caricature même de ce qui bloque Genève! J'ai participé aux Assises du logement organisées par les associations d'habitants. J'étais samedi à ce colloque pensant la ville. Monsieur Pagani, vous y étiez, avec tous vos camarades – ils étaient nombreux, d'ailleurs, les camarades d'Ensemble à gauche mais aussi de l'extrême gauche – et, moi, je vais vous dire, Monsieur Pagani...

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Lathion, s'il vous plaît!

M. Jean-Charles Lathion. Vous direz à M. Pagani, Monsieur le président, qu'en allant participer à ce séminaire en toute bonne foi – comme un démocrate-chrétien, si je puis dire – je me suis trouvé complètement piégé parce que je me

Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

suis retrouvé cerné de personnes qui étaient là pour organiser la lutte urbaine... Et je me suis dit que nous n'avions rien à faire là! D'ailleurs, il y avait sur la scène des gens qui défendaient ardemment des thèses politiques, mais pas de propriétaires, personne des milieux immobiliers, car nous étions dans le clivage «pauvres locataires exploités contre méchants propriétaires exploités».

Nous avons tous, dans nos programmes politiques, accordé durant la dernière campagne électorale l'attention qu'il fallait au logement, mais, je regrette, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas en continuant à se bouffer le nez – passez-moi l'expression – que l'on pourra vraiment faire avancer les choses! Ce n'est pas en faisant en sorte que le combat continue entre M. Pagani et M. Longchamp que les choses s'arrangeront! On en restera à nos perpétuels blocages. D'ailleurs, Genève est toujours bloquée, que ce soit au niveau de la mobilité, du logement, mais aussi au niveau de l'emploi, et pourquoi, Mesdames et Messieurs? Parce que dans ces parlements nous sommes dans ces luttes stériles imbéciles! (*Exclamations.*) Le message, Monsieur le président, que j'aimerais donc faire passer à nos autorités exécutives, c'est vraiment de se mettre ensemble pour faire en sorte que les choses avancent, au lieu d'alimenter les blocages.

En ce qui concerne ce plan localisé d'utilisation du sol, le Parti démocrate-chrétien va emboucher la trompette des locataires et de l'intérêt des locataires. Nous allons le voter, comme nous avons décidé de le faire en commission. Nous ne changerons pas d'avis, mais j'espère qu'au niveau de ces luttes urbaines, de ces luttes politiques, on puisse penser peut-être aux nouvelles générations qui parlent un autre langage et qui ont laissé 1968 de côté, pour essayer avant tout de se trouver un logement.

M^{me} Patricia Richard (LR). Je vais être très courte, car les propos de mon collègue Gary Bennaïm ont été extrêmement clairs, mais je tiens à ce que vous transmettiez au maire, Monsieur le président, qu'en tant que commerçante et artisanne indépendante je gagne bien moins que 100 000 francs par année et que, honnêtement, ses propos m'ont choquée.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, j'ai aussi participé à ces assises, le vendredi soir et le samedi après-midi. Je ne vais pas faire un commentaire à ce propos, même si j'aurais aussi des remarques à faire.

Je voulais dire deux choses. La première, c'est que j'habite un immeuble appartenant à la Ville, qui a récemment été vendu et dont les nouveaux propriétaires font en sorte, au fur et à mesure que les gens quittent, que les nouveaux locataires paient le double de loyer. Voilà, c'est une réalité. Est-ce normal? Je ne

pense pas que ce soit normal du point de vue économique, indépendamment du côté social. Et, lors de ce fameux séminaire, des exemples ont été donnés pour d'autres villes, par exemple pour Bienne – mais on connaît aussi le problème et la réalité de Zurich – où, là, ma foi, en raison du fait que l'équilibre entre l'offre et la demande en matière de logement ne joue pas, contrairement par exemple au secteur des téléphones mobiles, les autorités publiques, dans la mesure où elles doivent sauvegarder l'intérêt général, sont obligées d'intervenir.

J'ai suivi à l'époque la formation d'économiste, et d'honorables professeurs d'économie, plutôt orientés à droite, disaient d'ailleurs que dans le domaine du logement l'équilibre entre l'offre et la demande ne jouait pas. Pourquoi? Parce que malheureusement la demande est ainsi, que l'offre est autre, et c'est la raison qui explique qu'il y a des problèmes. Je pense que certains partis auraient avantage à tenir compte de cela, car vous avez vu, Monsieur le président, ce qui vient de se passer à Zurich!

Ici, j'ai une question de fond. J'ai bien écouté M. Genecand, qui m'a paru très précis et très convaincant dans les questions qu'il a posées à M. Pagani. La situation a changé. Notre parti – ça a été dit – est prêt à voter oui. Mais que répondez-vous à M. Genecand, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Monsieur le président – par rapport au changement dont il a parlé? Parce que c'est important! A la limite, en étant honnête par rapport à la sauvegarde des intérêts de la majorité de la population, on peut peut-être encore discuter de cette proposition!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Je voudrais revenir sur une des interventions, en tant que participante à l'organisation de ces Assises. J'aimerais dire que c'était une initiative des différentes associations d'habitants des quartiers de Genève sur la base d'un travail de réflexion et d'échange. Nous avons décidé de vous inviter tous, et j'aimerais remercier les personnes qui ont fait le pas de venir. Pour nous, en tant qu'habitants, c'est extrêmement important d'avoir des espaces de dialogue, des espaces d'élaboration aussi, et de réfléchir sur les besoins par rapport au logement, par rapport à l'aménagement des quartiers de la ville.

M. Rémy Pagani, maire. Je prendrai très rapidement la parole. Aux Délices, on est en zone ordinaire. J'ai demandé à M^{me} Valiquer Grecuccio confirmation parce que, tout à coup, j'ai eu un doute, Monsieur Genecand. Nous avons dû nous prononcer comme autorité de préavis sur une demande préalable, que nous avons refusée, mais c'est tout! Il n'y aura pas de passage au Conseil municipal. Le Conseil municipal n'aura pas à se prononcer sur une éventuelle diminution des gabarits, que pourrait peut-être envisager M. François Longchamp. Je ne vois donc pas comment ce Conseil municipal pourrait se prononcer, si ce n'est

Projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

par l'intermédiaire de la demande définitive, ou alors de la demande préalable d'autorisation sur laquelle nous devons nous prononcer en tant que conseillers administratifs. Voilà, il n'y aura pas de débat ici, Monsieur Genecand. (*Remarques.*)

Le président. Monsieur Genecand, je ne peux pas vous passer la parole, vous avez déjà parlé deux fois. (*Exclamations.*)

Deuxième débat

Le président. Je fais voter l'amendement accepté par la commission, soit une nouvelle rédaction du projet proposée par le département des constructions et de l'aménagement.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 55 oui contre 9 non.

Mis aux voix, l'amendement de M. Gisselbaek proposant d'ajouter un article 3 bis au règlement est refusé par 42 non contre 21 oui (5 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Gisselbaek proposant d'ajouter un article 3 ter au règlement est accepté par 40 oui contre 30 non.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 45 oui contre 26 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 15A de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929, et tout particulièrement les articles 15B et 15C;

vu le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève, tout particulièrement son article 1, qui a pour but de favoriser la qualité de vie en ville, et ses articles 12 et 13 relatifs aux espaces verts ou de détente;

décide:

Article unique. – D'adopter le règlement relatif au plan d'utilisation du sol localisé «Petits Délices».

Règlement relatif au plan d'utilisation du sol localisé «Petits Délices»

Article premier. – Le périmètre du présent plan d'utilisation du sol localisé est défini par la rue des Délices, la rue Madame-de-Staël, la rue de l'Encyclopédie et la rue Samuel-Constant. Le taux d'espace libre, vert ou de détente est de 48%. Le périmètre est composé de deux sous-périmètres A et B qui font l'objet de dispositions spéciales déclinées aux articles 2 et 3 ci-dessous.

Art. 2. – Le sous-périmètre A comprend les parcelles 3791, 3887, 3896, 3905, 6782, 6790, 7137, 7138 et 7139. Le taux d'espace libre, vert ou de détente est de 25%. Les constructions existantes destinées aux logements sont maintenues dans leurs gabarits et leurs affectations.

Art. 3. – Le sous-périmètre B comprend les parcelles 1430, 1860 et 6783. Le taux d'espace libre, vert ou de détente est de 78% dont 50% en pleine terre. Les rez-de-chaussée seront affectés aux activités commerciales. Les surfaces brutes de plancher de logements et de commerces se répartiront ainsi:

- logement 80%;
- commerce 20%.

Art. 4. – La limite de construction sur la parcelle 1430 est fixée à une distance minimum de 13,50 m des façades en vis-à-vis sur la rue Samuel-Constant.

Art. 5. – Le Conseil administratif peut exceptionnellement déroger aux présentes dispositions lorsqu'une utilisation plus judicieuse du sol ou des bâtiments l'exige impérieusement.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous lis juste une partie de la lettre que j'ai adressée à votre Conseil au sujet de ce projet, pour que ce soit clair au niveau de la procédure: «Si le projet d'arrêté est accepté par le Conseil municipal jusqu'au deuxième débat, une enquête publique devra être ouverte par le Département cantonal de l'urbanisme, ce qui permettra au Conseil administratif, lorsqu'il sera consulté pour préavis sur le cinquième projet de la DP 18454, de solliciter un refus conservatoire dans l'attente de l'adoption ou non du règlement relatif au plan d'utilisation du sol localisé dans le secteur.» Voilà pourquoi je demande donc le troisième débat, Monsieur le président.

Le président. Cette demande doit être acceptée par le tiers de l'assemblée...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 56 oui contre 11 non (1 abstention).

Le président. Le troisième débat sera fixé en temps utile. Nous passons au traitement des comptes 2012, que nous avons reporté pour que M^{me} la vice-présidente Sandrine Salerno soit présente.

4. Comptes 2012 de la Ville de Genève (PR-1015)¹.

INTRODUCTION

Conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la loi sur l'administration des communes (LAC), le conseil administratif a l'honneur de présenter au conseil municipal les comptes par politique publique et rapport de gestion du conseil administratif de la ville de Genève pour l'exercice 2012.

La première partie de ce rapport s'attache à l'analyse financière des comptes 2012, détaillant notamment les principaux écarts constatés entre le budget voté par le conseil municipal et les comptes, chapitre par chapitre. un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité. enfin, une attention particulière est donnée au compte des investissements et à son financement, ainsi que sur les émissions et remboursements d'emprunts durant l'exercice.

Le second chapitre est consacré au bilan annuel des délégations.

Le troisième volet présente les rapports de gestion de l'ensemble des départements pour l'exercice écoulé. chaque entité dresse le bilan des objectifs fixés pour l'année 2012.

enfin, les annexes terminent ce rapport de gestion en proposant diverses informations statistiques.

¹ Version complète des comptes 2012 consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

TABLE DES MATIÈRES

1	SYNTHÈSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF	11	1
2	ANALYSE FINANCIÈRE	14	2
2.1	chiffres clés et principales évolutions	14	2.1
2.2	comptes de fonctionnement par chapitre	17	2.2
2.3	analyse par chapitres	18	2.3
2.4	évolution de la fiscalité	27	2.4
2.5	investissements	29	2.5
2.6	comptes par politique publique	34	2.6
2.7	suivi annuel du «programme stratégique de développement durable de la ville de Genève (2011-2014)»	46	2.7
3	DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	80	3
3.1	délégation Genève ville solidaire (DGVs)	80	3.1
3.2	délégation à l'aménagement du territoire	87	3.2
3.3	délégation à la politique de la ville et des quartiers	89	3.3
4	COMPTES PAR DÉPARTEMENT	92	4
4.1	Autorités	92	4.1
4.2	Finances et logement	103	4.2
4.3	constructions et aménagement	117	4.3
4.4	culture et sport	129	4.4
4.5	environnement urbain et sécurité	159	4.5
4.6	cohésion sociale et solidarité	175	4.6
5	ANNEXES	194	5
5.1	présentations «légales»	194	5.1
5.2	grandes manifestations	202	5.2
5.3	gestion hôtelière	209	5.3
5.4	Lexique	211	5.4

1 SYNTHÈSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les comptes 2012 se bouclent sur un résultat de fonctionnement proche de l'équilibre parfait tel que voté par le conseil municipal. ce premier constat se doit toutefois d'être tempéré.

En 2012, les rentrées fiscales ont nettement marqué le pas. elles s'inscrivent à un montant inférieur de 30 mios par rapport aux estimations portées au budget. en tenant compte des correctifs liés aux années antérieures, ces rentrées fiscales sont de 53 mios inférieures au budget. par ailleurs, l'examen du détail des correctifs liés aux années antérieures n'est guère plus rassurant. La production fiscale 2011 telle qu'estimée par le département cantonal des finances en 2011 a été revue en 2012 en diminution de près de 21 mios de francs.

Après les effets structurels de la réforme de l'imposition fiscale votée en 2009, nous assistons désormais à une érosion des rentrées fiscales des personnes morales ainsi qu'à une modeste dynamique en ce qui concerne la fiscalité des personnes physiques. Le secteur financier, touché dans un premier temps par la crise de 2008, doit faire face désormais à d'importants changements structurels liés aux modifications des contextes légaux et réglementaires.

À cela s'ajoute une série d'inconnues qui pourrait bien peser fortement sur les budgets futurs. Les régimes fiscaux cantonaux sont désormais placés sous la pression de l'union européenne, qui souhaite leur abolition. devant cette éventualité, le conseil d'État a d'ores et déjà envisagé une importante réduction du taux d'imposition des bénéfices réalisés par les personnes morales, dans le but de préserver, si faire se peut, le tissu d'entreprises transnationales au bénéfice d'un statut fiscal particulier. Le conseil administratif estime que cette réforme pourrait réduire de moitié les rentrées fiscales « personnes morales » (entre 60 et 70 mios de francs).

danS le même temps, le conseil d'État souhaite réformer la péréquation financière intercommu-

nale, avec comme conséquence une très importante péjoration de la situation de la ville de Genève, dévisée par l'État à 114 mios de francs. enfin, la suppression de la taxe professionnelle communale, que d'aucuns estiment obsolète, n'est pas définitivement exclue.

mis bout à bout, ces réformes pourraient coûter à la ville de Genève environ 300 mios de francs par année. cette somme correspond, notamment, à la totalité du budget du département de la culture et du sport.

cela étant, la faiblesse constatée des rentrées fiscales a trouvé en 2012 des compensations. Les autres sources de revenus se sont avérées supérieures aux montants budgétés, de près de 23 mios de francs. dans le même temps, des économies de charges ont été réalisées pour près de 9 mios de francs. Ainsi, le compte de fonctionnement 2012 se boucle sur un résultat positif de 2 mios de francs.

Alors que l'enveloppe définie pour les investissements avait été fixée à 100 mios de francs, les dépenses nettes se sont avérées bien supérieures, atteignant 152,7 mios de francs. Les montants importants des crédits votés en 2010 et 2011 (427 mios de francs) ne sont pas étrangers à cette situation. conscient de la nécessité d'effectuer des arbitrages en la matière, le conseil administratif a mis en œuvre des outils de pilotage plus fins qu'auparavant, de sorte que la planification, et, le choix des projets en amont, ainsi que la réalisation des crédits votés en aval, puissent s'inscrire dans le cadre des enveloppes définies.

1

2 ANALYSE FINANCIÈRE**2.1 CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS****2.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

COMPTES 2011		BUDGET 2012	
COMpte ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'101'697'723		1'096'785'259
986'874'969		1'024'541'894	
68'109'998		72'243'365	
13'058'915		0	
1'068'043'881	1'101'697'723	1'096'785'259	1'096'785'259
44'275'315	44'275'315	44'101'969	44'101'969
1'112'319'196	1'145'973'038	1'140'887'228	1'140'887'228
33'653'842		0	
1'145'973'038	1'145'973'038	1'140'887'228	1'140'887'228
dépenses	recettes	dépenses	recettes
133'182'136	20'156'899	78'000'000	
	1'731'735		
18'010'085	437'621	22'000'000	
	128'865'966		100'000'000
151'192'221	151'192'221	100'000'000	100'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
111'293'502		78'000'000	
17'572'464		22'000'000	
	78'443'848		69'157'285
	2'725'065		3'086'080
	33'653'842		0
	114'822'755		72'243'365
	114'822'755		72'243'365
	14'043'211		27'756'635
128'865'966	128'865'966	100'000'000	100'000'000
VARIATION DE FORTUNE			
	32'849'654		8'842'715
	14'847'400		18'913'920
	-14'043'211		-27'756'635
33'653'842		0	
33'653'842	33'653'842	0	0

SÉANCE DU 23 AVRIL 2013 (soir)
Comptes 2012

6025

COMPTES 2012		
CHF		
Fonctionnement	charges	Revenus
Revenus		1'090'077'916
Charges	1'013'009'216	
Amortissements	67'600'878	
Amortissements complémentaires	7'220'449	
Total net des charges et revenus	1'087'830'543	1'090'077'916
Imputations internes	42'446'039	42'446'039
Total brut des charges et revenus	1'130'276'581	1'132'523'955
Excédent de revenus	2'247'374	
	1'132'523'955	1'132'523'955
investissements	Dépenses	Recettes
Investissements du patrimoine administratif	148'176'408	20'580'189
Préfinancement sur patrimoine administratif		
Investissements du patrimoine financier	26'768'288	1'691'394
Investissements nets		152'673'113
	174'944'696	174'944'696
	Dépenses	Recettes
Investissements nets du patrimoine administratif	127'596'220	
Investissements nets du patrimoine financier	25'076'893	
Amortissements du patrimoine administratif		71'905'299
Amortissements du patrimoine financier		2'916'028
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		2'247'374
Autofinancement		77'068'701
Préfinancement sur patrimoine administratif		2'082'207
Total financement des investissements		79'150'908
Insuffisance de financement		73'522'205
	152'673'113	152'673'113
Augmentation du patrimoine administratif		53'608'713
Augmentation du patrimoine financier		22'160'866
Insuffisance de financement		-73'522'205
Augmentation de la fortune	2'247'374	
	2'247'374	2'247'374

Compte tenu du résultat de l'exercice 2012, la fortune au 31 décembre 2012 est de CHF 986'389'845.61

2.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et leur écart au budget, les comptes laissent apparaître des économies réalisées par les services. En comparaison avec les comptes 2011, ces charges s'inscrivent en augmentation de 1,8%.

s'agissant des revenus, ils sont constitués de 76% de revenus fiscaux. En 2012, le produit des impôts se révèle inférieur aux montants budgétés (-30,0 mios). Malgré des correctifs liés aux années antérieures pour près de 23 mios de francs, on constate que la production cumulée des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est bien inférieure aux estimations portées au budget de fonctionnement. Dans le même temps, la taxe professionnelle a atteint 121,1 mios de francs, soit peu ou prou le montant budgété. Une analyse détaillée des rentrées fiscales est proposée sous une section spécifique.

enfin, le niveau des investissements nets réalisés en 2012 s'élève à 152,7 mios, supérieur de 52,7 mios à l'enveloppe prévue. Ils sont repris en détail sous le point 5. Depuis 2011, les investissements ne sont ainsi plus autofinancés. Les comptes 2012 révèlent une insuffisance de financement en nette progression à 73,5 mios alors que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 27,8 mios de francs.

2.2

tableau résumé du compte de fonctionnement 2012 comparé au budget 2012 et aux comptes 2011

(en millions de francs)		C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12	ÉCART C12-C11	
revenus							
impôts	(chapitre 40)	828.5	858.5	852.3	- 30.0	- 3.5%	- 23.8
revenus des biens	(chapitre 42)	160.0	155.6	161.5	+ 4.3	+ 2.8%	- 1.5
revenus divers	(chapitre 43)	58.3	44.0	49.7	+ 14.3	+ 32.6%	+ 8.7
parts et contributions	(chapitre 44)	1.7	1.4	2.4	+ 0.3	+ 20.7%	- 0.7
dédommagements de coll. publiques	(chapitre 45)	29.8	28.9	29.2	+ 0.9	+ 3.1%	+ 0.6
subventions et allocations	(chapitre 46)	11.5	8.3	6.6	+ 3.1	+ 37.8%	+ 4.9
total		1'090.1	1'096.8	1'101.7	- 6.7	- 0.6%	- 11.6
charges							
charges de personnel	(chapitre 30)	451.2	455.7	436.6	- 4.5	- 1.0%	+ 14.5
biens, services et marchandises	(chapitre 31)	198.8	199.1	188.3	- 0.3	- 0.1%	+ 10.6
intérêts passifs	(chapitre 32)	29.1	33.4	31.9	- 4.3	- 12.8%	- 2.8
pertes sur débiteurs	(chapitre 33)	16.8	17.5	29.3	- 0.7	- 3.9%	- 12.4
contributions à d'autres collectivités	(chapitre 34)	35.8	36.0	40.8	- 0.3	- 0.7%	- 5.0
dédommagements à des coll. publ.	(chapitre 35)	47.5	48.1	31.5	- 0.6	- 1.2%	+ 16.0
subventions et allocations à des tiers	(chapitre 36)	233.6	234.6	228.1	- 1.0	- 0.4%	+ 5.5
attributions à des financements spéciaux	(chapitre 38)	0.1	0.0	0.4	+ 0.1	--	- 0.3
total		1'013.0	1'024.5	986.9	- 11.5	- 1.1%	+ 26.1
amortissements et investissements							
Amortissements ordinaires et extraordinaires		74.8	72.2	81.2	+ 2.6	+ 3.6%	- 6.3
Investissements nets		152.7	100.0	128.9	+ 52.7	+ 52.7%	+ 23.8
comptes de fonctionnement et de financement							
excédent des comptes de fonctionnement		2.2	0.0	33.7	--	--	--
préfinancement sur patrimoine administratif		2.0	-	-	--	--	--
excédent/insuffisance de financement		-73.5	-27.8	-14.0	--	--	--

2.3 ANALYSE PAR CHAPITRES

synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes et le budget 2012
(en millions de francs)

Écarts sur les revenus

revenus fiscaux

Impôts personnes physiques	- 19,3 mios
dont +21,7 mios de report d'années précédentes	
Impôts personnes morales	- 10,8 mios
dont +1,3 mio de report années précédentes	
Fonds de péréquation PM	- 0,2 mio
Taxe professionnelle	+ 0,1 mio

Autres revenus

Loyers des parkings	- 1,4 mio
bénéfices métropole et PEV	- 2,3 mios
Accord extrajudiciaire	+ 4,2 mios
revenus SGA	+ 1,4 mio
gratuités	+ 3,1 mios
prestations du personnel invest.	+ 2,7 mios
revenus extraordinaires BAT	+ 2,7 mios
Réévaluation actions BCGE	+ 1,6 mio
Fonds intercommunal	+ 1,5 mio

Écarts sur les charges

provisions

Taxe professionnelle	- 4,4 mios
provision pour reliquat	+ 7,5 mios
charges extraordinaires BAT	+ 2,7 mios

pertes sur débiteurs

centimes additionnels	- 5,7 mios
sécurité et espaces publics	+ 0,3 mio

Autres charges

Intérêts sur emprunts	- 4,3 mios
subventions petite enfance	- 3,6 mios
Frais incinération cheneviers	- 2,5 mios
Entretien bâtiments publics	- 2,1 mios
Frais de surveillance	+ 0,8 mio
charges compétent ENE	+ 1,7 mio
gratuités	+ 3,0 mios
charges compétent BAT	+ 9,1 mios

Analyse des principaux écarts des revenus**chapitre 40 : impôts** (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
828.5	858.5	852.3	- 30.0	- 3.5%	- 23.8	- 2.8%

Les écarts entre les comptes 2012 et, respectivement, le budget 2012 et les comptes 2011 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit:

(en millions de francs)	C 2012	(B 2012)	(C 2011)
400 impôts sur le revenu et la fortune	563.2	- 19.3	+ 28.2
401 impôts sur le bénéfice et le capital	128.8	- 10.8	- 35.8
406 impôts sur les chiens	0.3	+ 0.1	+ 0.1
408 Fonds de péréquation financière intercommunale	15.1	- 0.2	+ 0.5
409 taxe professionnelle communale	121.1	+ 0.1	- 16.9

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts dans un chapitre spécifique du présent rapport.

chapitre 42 : revenus des biens (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
160.0	155.6	161.5	+ 4.3	+ 2.8%	- 1.5	- 0.9%
-37.7	-35.7	-37.1	- revenus de gratuités			
122.2	119.9	124.4	+ 2.3	+ 1.9%	- 2.2	- 1.7%

Les revenus des biens sont légèrement supérieurs au budget 2012 et stables par rapport aux comptes 2011.

Les écarts entre les comptes 2012 et, respectivement, le budget 2012 et les comptes 2011 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit:

(en millions de francs)	C 2012	(B 2012)	(C 2011)
420 Avoirs à vue	0.1	+ 0.0	- 0.0
421 créances	5.0	+ 1.7	+ 1.3
422 capitaux du patrimoine financier	1.8	- 0.5	- 0.2
423 immeubles du patrimoine financier	84.5	- 2.4	- 0.7
424 gains comptables sur placements patrimoine financier	1.6	+ 1.6	- 1.5
426 participation permanente du patrimoine administratif	5.7	+ 1.2	+ 0.4
427 immeubles du patrimoine administratif	59.7	+ 1.3	+ 1.0
429 Autres revenus	1.2	+ 1.1	- 1.8

chapitre 42 : revenus des biens (suite)

Écarts principaux (par rapport au budget 2012)

- + 2,0 mios pour les revenus liés aux prestations en nature (gratuités)
- + 1,6 mio pour la réévaluation des actions au porteur BCge
- + 1,4 mio pour les revenus liés à la concession d'affichage SGA
- + 1,2 mio pour les dividendes perçus pour les actions ATMB SA
- + 1,2 mio pour des intérêts de retard au service des bâtiments (provisionnés)
- - 1,4 mio pour les loyers des parkings
- - 2,3 mios pour les bénéfices de l'hôtel métropole et du parc des eaux-vives

2,3

chapitre 43 : revenus divers (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
			+	%	+	%
58.3	44.0	49.7	+ 14.3	+ 32.6%	+ 8.7	+ 17.4%
-2.9	-1.8	-2.3	- revenus de gratuités			
55.4	42.2	47.4	+ 13.3	+ 31.5%	+ 8.1	+ 17.0%

Les revenus divers sont en légère hausse, et ce aussi bien par rapport au budget 2012 qu'aux comptes 2011.

Les écarts entre les comptes 2012 et, respectivement, le budget 2012 et les comptes 2011 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

(en millions de francs)	C 2012	(B 2012)	(C 2011)
431 emoluments administratifs	1.9	-	-
434 redevances d'utilisation et prestations de service	30.2	+ 2.3	+ 1.2
435 ventes de marchandises	3.0	+ 0.5	- 0.2
436 dédommagements de tiers	13.5	+ 7.7	+ 6.2
437 Amendes	1.8	+ 0.1	+ 0.1
438 prestations effectuées par le personnel (invest.)	6.0	+ 2.7	+ 1.4
439 Autres contributions	1.9	+ 1.2	-

Écarts principaux (par rapport au budget 2012)

- + 4,2 mios pour un accord extrajudiciaire
- + 2,7 mios pour les prestations du personnel en faveur des investissements
- + 1,4 mio pour prélèvements sur préfinancement de tiers au c3b
- + 1,1 mio pour des revenus liés à des prestations en nature (gratuités)
- + 1,0 mio pour des remboursements de l'assurance accident
- + 0,7 mio pour les honoraires de régie à la GIM
- + 0,4 mio pour la vente de papier et d'aluminium

chapitre 44 : parts et contributions (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
1.7	1.4	2.4	+ 0.3	+ 20.7%	- 0.7	- 30.7%

Les parts et contributions sont liées aux rétrocessions cantonales au sis des participations des assurances aux frais de prévention et au produit des droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques. L'écart constaté avec le budget provient principalement des rétrocessions cantonales au sis.

chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
29.8	28.9	29.2	+ 0.9	+ 3.1%	+ 0.6	+ 2.1%

Les dédommagements de collectivités publiques sont composés de la subvention cantonale aux frais de routes prévue par l'art. 20 LRoutes, (budgétés à hauteur de 15,0 mios de francs, comptabilisés pour 15,8 mios de francs), de la participation des communes aux frais de fonctionnement du sis (10,8 mios), du bibliobus (1,0 mio), ainsi que du dernier versement du dédommagement négocié lors du transfert des activités de contrôle du stationnement à l'état de Genève (dégressif sur 3 ans, 1 mio en 2012).

chapitre 46: subventions acquises (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
11.5	8.3	6.6	+ 3.1	+ 37.8%	+ 4.9	+ 74.7%

écarts principaux (par rapport au budget 2012)

- + 1,5 mio de participations du Fonds intercommunal non budgétées
- + 0,9 mio de dons au musée d'art et d'histoire non budgétés
- + 0,4 mio de participations de la confédération à la création de places de crèche

Analyse des principaux écarts des charges

chapitre 30 : charges de personnel (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
451.2	455.7	436.6	- 4.5	- 1.0%	+ 14.5	+ 3.3%

Les écarts entre les comptes 2012 et, respectivement, le budget 2012 et les comptes 2011 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2012	(B 2012)	(C 2011)
300	autorités et commissions	2.0	- 0.1	+ 0.2
301	traitement du personnel	351.5	- 1.8	+ 9.3
303	Assurances sociales	28.3	- 1.1	+ 1.8
304	caisse de pensions et prévoyance	45.3	- 0.8	+ 1.3
305	Assurances maladie et accident	8.0	- 0.6	- 0.2
306	prestations en nature	2.3	- 0.2	+ 0.5
307	prestations aux pensionnés	7.5	- 0.0	+ 0.6
308	personnel intérimaire	2.6	+ 0.5	+ 1.2
309	Autres charges de personnel	3.8	- 0.6	- 0.2

2,3

Écarts principaux (par rapport au budget 2012)

- - 8,9 mios pour les salaires des fonctionnaires, y compris gel des postes vacants (11,0 mios)
- - 1,1 mio pour les primes de fidélité
- - 1,1 mio pour les cotisations sociales
- - 0,6 mio pour les cotisations CAP
- - 0,4 mio pour les cotisations assurances accident
- + 0,4 mio pour les heures supplémentaires
- + 0,7 mio pour les indemnités de nuisances
- + 0,9 mio pour l'allocation pour enfants
- + 6,7 mios pour les salaires pour du personnel temporaire

chapitre 31 : biens, services et marchandises (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
198.8	199.1	188.3	- 0.4	- 0.2%	+ 10.5	+ 5.6%

Les écarts entre les comptes 2012 et, respectivement, le budget 2012 et les comptes 2011 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit :

(en millions de francs)		C 2012	(B 2012)	(c 2011)
310	Fournitures de bureau	10.1	- 1.0	- 0.2
311	meubilier, machines, véhicules	6.4	- 0.3	- 0.3
312	Eau, énergie, combustible	22.2	+ 1.7	+ 0.1
313	Achats de fournitures et marchandises	13.1	- 0.6	+ 0.5
314	entretien des immeubles par des tiers	63.4	+ 4.2	+ 7.3
315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.3	- 0.9	- 0.3
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.8	+ 0.2	+ 0.3
317	dédommagements	2.6	- 0.2	+ 0.1
318	honoraires et prestations de service	56.6	- 3.0	+ 2.6
319	Frais divers	2.2	- 0.4	+ 0.4

Écarts principaux (par rapport au budget 2012)

- 2,5 mios pour les frais d'incinération des cheneviers
- 2,1 mios pour les charges d'entretien des bâtiments publics
- 0,9 mio pour les honoraires divers
- 0,8 mio pour les organisations d'évènement
- 0,7 mio pour l'entretien de canalisations
- 0,7 mio pour l'entretien GIM
- + 0,6 mio pour l'entretien des routes
- + 0,8 mio pour les prestations diverses
- + 0,8 mio pour les frais de surveillance
- + 1,7 mio sur les charges compétent ENE
- + 9,1 mios sur les charges compétent BAT

chapitre 32 : intérêts passifs (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
29.1	33.4	31.9	- 4.3	- 12.8%	- 2.8	- 8.6%

L'évolution des taux courts s'est avérée nettement plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget. La stratégie retenue par le conseil administratif s'est révélée à nouveau profitable en 2012, induisant une économie de près de 4,3 mios par rapport au budget. Ainsi, depuis 2008, la charge d'intérêt a été divisée par 2.

chapitre 33 : pertes sur débiteurs (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
16.8	17.5	29.3	- 0.7	- 3.9%	- 12.4	- 42.5%

La production des centimes additionnels, ainsi que la dissolution de provisions pour près de 4,4 mios au service de la taxe professionnelle sont compensées par l'augmentation de la provision relative au reliquat et au provisionnement de revenus extraordinaires au service des bâtiments.

Écarts principaux (par rapport au budget 2012)

provisions	en mios de (francs)
• taxe professionnelle	- 4,4
• sécurité et espaces publics	- 0,8
• revenus extraordinaires service des bâtiments	+ 2,7
• Augmentation du reliquat	+ 7,5
pertes effectives	
• centimes additionnels	- 5,7
• taxe professionnelle	- 0,4
• sécurité et espaces publics	+ 0,3

2.3

chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
35.8	36.0	40.8	- 0.3	- 0.7%	- 5.0	- 12.4%

Écarts principaux (par rapport au budget 2012)

La compensation aux communes frontalières dépend de la masse salariale des travailleurs/euses frontaliers/ères imposé-e-s à la source. En 2012, le montant comptabilisé, 30,5 mios, s'est avéré proche des estimations portées au budget (30,7 mios).

Les charges relatives à la nouvelle péréquation intercommunale ont été comptabilisées sans aucun écart avec le budget, conformément aux dispositions légales y relatives. ces charges se sont montées à 5,3 mios de francs en 2012.

chapitre 35 : dédommagement à des collectivités publiques (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
47.5	48.1	31.5	- 0.6	- 1.2%	+ 16.0	+ 50.7%

Les écarts entre les comptes 2012 et, respectivement, le budget 2012 et les comptes 2011 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit :

(en millions de francs)		C 2012	(B 2012)	(C 2011)
350	dédommagements versés à la confédération	0.0	-	-
351	dédommagements versés au canton	36.5	- 0.6	+ 15.0
352	dédommagements versés à des communes	11.0	-	+ 1.0

Écarts principaux (par rapport au budget 2012)

- - 1,5 mio pour les frais de perception
- + 0,8 mio pour les « frais de police », compensés par une différence de revenus équivalente

chapitre 36 : transfert à des tiers : subventions et allocations (en millions de francs)

C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
233.6	234.6	228.1	- 1.0	- 0.4%	+ 5.5	+ 2.4%
-40.6	- 37.6	- 39.4	- gratuités			
192.9	197.1	188.7	- 4.1	- 2.1%	+ 4.2	+ 2.2%

Les écarts entre les comptes 2012 et, respectivement, le budget 2012 et les comptes 2011 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit :

(en millions de francs)		C 2012	(B 2012)	(C 2011)
360	subventions confédération	0.5	-	-
361	subventions aux cantons	9.8	- 0.5	+ 0.1
363	subventions à des propres établissements	6.3	- 0.1	-
364	subventions à des sociétés d'économies mixtes	2.0	-	+ 0.2
365	subventions à des institutions privées	194.9	- 0.3	+ 4.2
366	subventions à des personnes physiques	14.9	-	- 0.2
367	subventions à des institutions étrangères	5.0	-	+ 1.3

écarts principaux (par rapport au budget 2012)

- - 3,6 mios pour les subventions au secteur de la petite enfance
- - 0,5 mio pour les subventions octroyées par le service social
- - 0,4 mio pour la subvention à la FASE
- + 0,8 mio pour la subvention au grand théâtre (compensés par un non dépensé en charges de personnel)
- + 3,0 mios pour les subventions relatives à des gratuités

2.4 ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ

Les recettes fiscales de la ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2012, 76,0% du total des revenus contre 77,4% aux comptes 2011. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle intéressante.

(en millions de francs)	C2012	B2012	C2011	ÉCART C12-B12		ÉCART C12-C11	
revenus							
personnes physiques	563.2	582.4	535.0	- 19.3	- 3.3%	+ 28.2	+ 5.3%
personnes morales	128.8	139.6	164.6	- 10.8	- 7.7%	- 35.8	- 21.7%
impôts sur les chiens	0.3	0.2	0.2	+ 0.1	+ 60.4%	+ 0.1	+ 55.7%
Fonds de péréquation pers. morales	15.1	15.2	14.6	- 0.2	- 1.1%	+ 0.5	+ 3.5%
sous total I	707.4	737.5	714.3	- 30.1	- 4.1%	- 6.9	- 1.0%
taxe professionnelle	121.1	121.0	138.0	+ 0.1	+ 0.1%	- 16.9	- 12.2%
total (revenus)	828.5	858.5	852.3	- 30.0	- 3.5%	- 23.8	- 2.8%
charges							
rétrocession aux communes frontalières françaises	30.5	30.7	29.2	- 0.3	- 0.9%	+ 1.3	+ 4.5%
pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	9.3	15.0	12.6	- 5.7	- 38.1%	- 3.3	- 26.4%
sous total I	39.8	45.7	41.8	- 6.0	- 15.1%	- 2.0	- 4.9%
pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1.4	1.9	1.5	- 0.4	- 2.4%	- 0.1	- 8.4%
sous total II	41.2	47.6	43.3	- 6.4	- 15.5%	- 2.2	- 5.0%
Frais de perception impôts	19.7	21.2	20.7	- 1.5	- 7.0%	- 1.0	- 4.9%
total (charges)	60.9	68.8	64.1	- 7.9	- 11.5%	- 3.2	- 5.0%
revenus nets	767.6	789.7	788.2	- 22.1	- 2.8%	- 20.6	- 2.6%

2.4

depuis l'introduction du système postnumerando, les productions des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité par le département cantonal des finances (DF). A ces estimations, il convient d'ajouter les montants correspondant aux correctifs des années antérieures liés à la production telle qu'estimée à ce jour. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstruire a posteriori les résultats fiscaux provisoires de chaque exercice.

Après 2010 et 2011, 2012 est la troisième année qui voit les effets de la nouvelle imposition des personnes physiques, acceptée par le peuple en 2009. L'estimation pour l'année 2012 est désormais basée sur les taxations 2011 définitives ainsi que les déclarations retournées.

une première lecture des résultats fiscaux 2012 révèle que les impôts « personnes physiques » sont nettement inférieurs aux montants budgétés (-3,3%). ceux relatifs aux « personnes morales » sont dans la même situation (-7,7%). toutefois, les montants budgétés par définition n'appréhendent pas les correctifs des années antérieures, correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. Aussi, pour juger de la pertinence des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en neutralisant les effets des correctifs.

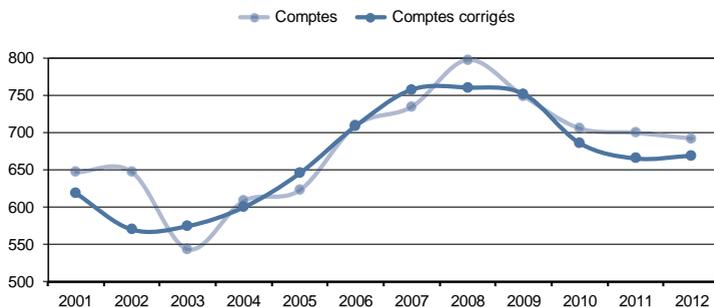
Le montant des impôts « personnes physiques » est inférieur au budget de 19,3 mios. Les correctifs cumulés liés aux années antérieures représentent une somme positive de 21,7 mios. en ne considérant que l'estimation concernant l'année 2012, le produit de l'impôt « personnes physiques » est en deçà du budget à hauteur de 41,0 mios. Les prévisions portées au budget se sont donc, pour l'instant, avérées bien plus optimistes que la réalité. La raison principale de cet écart est liée à l'importante révision à la baisse de la production 2011. cet écart produit un double effet négatif, le premier par la comptabilisation d'un correctif négatif, le second est induit par l'effet de base sur l'estimation de la production 2012.

Évolution de la fiscalité (suite)

La production estimée aux comptes 2012 concernant les impôts « personnes morales » est également bien inférieure au budget. La production comptabilisée en 2012 atteint 128,8 mios, soit 10,8 mios de moins que le budget, dont 1,3 mio de correctifs lié à des années antérieures. L'écart concernant l'année 2012 est ainsi négatif de 12,1 mios. Bien que la somme des correctifs soit presque nulle, elle cache une situation défavorable. Le correctif 2011 est fortement négatif à 12,2 mios. La bonne surprise des comptes 2011 s'agissant de la production fiscale des personnes morales s'avère rétrospectivement être un miroir aux alouettes. Cette importante correction aura également des effets de base sur les perspectives des années futures.

La production de la taxe professionnelle comptabilisée en 2012 quant à elle réalise les prévisions budgétaires. Rappelons que par son mode d'imposition *praenumérando* bisannuel, la taxe se base principalement sur les années antérieures.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » sont en diminution par rapport à 2011 pour atteindre 9,3 mios. À relever enfin, qu'après plusieurs années de recul, le reliquat augmente à nouveau. Il atteint désormais 301,8 mios, en augmentation de 25,0 mios. Comme le 30 % de ce montant est porté en provision, il engendre un provisionnement de 7,5 mios.

production «centimes additionnels»

Les montants comptabilisés aux comptes 2012 sont de 23,0 mios inférieurs aux revenus correspondant effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures. À mentionner cette année l'importante révision à la baisse de 20,8 mios de la production 2011.

production «centimes additionnels» (suite)

La valeur de production d'un centime additionnel en 2012 a été la suivante :

- en comparaison avec le budget 2012

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2012	12'377'745.13	2'831'342.86	15'209'087.99
budget 2012	12'800'836.00	3'068'615.38	15'869'451.38
différence	- 423'090.87	- 237'272.52	- 660'363.39
différence en %	-3.3%	-7.7%	-4.2%

- en comparaison avec les comptes 2011

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2012	12'377'745.13	2'831'342.86	15'209'087.99
comptes 2011	11'757'526.95	3'617'350.33	15'374'877.28
différence	+ 620'218.18	- 786'007.46	- 165'789.28
différence en %	5.3%	-21.7%	-1.1%

2.5

2.5 INVESTISSEMENTS

comptes des investissements (en millions de francs)

en 2012, les investissements nets se sont élevés à 152,7 mios, supérieurs de 52,7% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 2003 et leur taux de réalisation.

	COMPTES	BUDGET	TAUX DE RÉALISATION %
2003	160.4	155.0	103.5%
2004	132.6	100.0	132.6%
2005	100.3	110.0	91.2%
2006	91.5	110.0	83.2%
2007	73.9	100.0	73.9%
2008	66.1	95.0	69.7%
2009	103.8	95.0	109.3%
2010	104.1	95.0	111.2%
2011	128.9	95.0	135.7%
2012	152.7	100.0	152.7%
2003-2012	1'114.3	1055.0	105.6%

en 2012, les investissements ont été supérieurs par rapport à l'enveloppe prévue. Les principales dépenses d'investissements 2012 ont porté sur les travaux du tram tcoB, le réaménagement de la plaine de plainpalais, la passerelle sécheron-nations, l'acquisition de terrains, le musée d'éthnographie ainsi que la rénovation de l'école de st-jean.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1'114,3 mios, soit une moyenne annuelle de 111,4 mios et un taux de réalisation moyen de 105,6%.

crédits d'engagement votés en 2012

durant l'année 2012, le conseil municipal, sur proposition du conseil administratif, a voté 116,4 mios de crédits. Après 2010 et 2011, deux années ayant notoirement dépassé le montant annuel budgété des dépenses d'investissement, 2012 voit le montant total voté en adéquation avec le montant total annuel d'investissement défini par le conseil municipal.

ces crédits concernent :

Le patrimoine administratif 99,6 mios
Le patrimoine financier 16,8 mios

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante:

	CRÉDITS VOTÉS
2003	271
2004	77
2005	111
2006	51
2007	76
2008	178
2009	101
2010	207
2011	220
2012	116
2003-2012	1'408

La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 140,8 mios. Il convient d'avoir à l'esprit qu'à long terme, les investissements votés devraient être équivalents à l'enveloppe annuellement allouée.

engagements futurs et fonctionnement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2012 et leur mode de financement ainsi que les nouveaux crédits votés, les commentaires suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la ville de Genève.

Au cours de l'année 2012, le conseil municipal a voté pour 116,4 mios de nouveaux crédits d'investissements, un montant en nette diminution après 2010 et 2011. Dans le même temps, les dépenses d'investissements ont été largement supérieures aux montants déterminés à l'enveloppe définie dans le cadre du budget 2012.

Corollaire, le total des engagements qui s'élevait, au 31 décembre 2011, à un niveau record de 566 mios, s'inscrit en diminution de 53 mios, pour atteindre, au 31 décembre 2012, 513 mios. Cette diminution s'explique à la fois par une différence entre le niveau des dépenses d'investissements réalisées et le montant de nouvelles propositions votées en 2012, différence augmentée à la marge par les crédits bouclés sans dépassements durant l'année écoulée.

Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année :

	ENGAGEMENTS	VARIATIONS (N / N-1)
2003	379	+ 111
2004	327	- 52
2005	334	+ 7
2006	290	- 44
2007	317	+ 27
2008	440	+ 123
2009	423	- 19
2010	482	+ 59
2011	566	+ 84
2012	513	- 53

2.5

Le niveau actuel des engagements reste un signal préoccupant devant inciter le conseil municipal à la mesure lors de vote de nouveaux crédits d'investissements. A ce stade, les projets existants entraîneront d'ores et déjà une augmentation du niveau des investissements qui risque fort d'être difficile à contrôler ces prochaines années. Pour cette raison, il conviendrait de continuer à ne voter des crédits d'investissements que dans le cadre de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements risquera de croître à nouveau, et de provoquer, d'ici quelques années, une nouvelle augmentation de l'endettement de la ville de Genève.

A cet effet, il convient de rappeler que le conseil administratif informe de manière permanente le conseil municipal sur le montant des crédits votés au cours de l'exercice et l'incidence budgétaire de ceux-ci, grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef-fe de groupe.

Au 31 décembre 2012, la situation se résume de la manière suivante:

	MONTANT EN MIOS	INCIDENCE BUDGÉTAIRE ANNUELLE (ANNUITÉS)
crédits votés	116	9
crédits à l'examen des commissions	341	22
total	457	31

Le montant des crédits à l'examen en commission est particulièrement important au 31 décembre 2012.

Financement des investissements en 2012

La structure du financement des investissements en 2012 s'est présentée comme suit:

(en millions de francs)	COMPTES	BUDGET
Amortissements	74,8	72,2
excédent de revenus	2,2	0,0
Autofinancement	77,1	72,2
Préfinancement sur PA	2,1	-
Investissement nets	152,7	100,0
excédent / insuffisance de financement	- 73,5	- 27,8
taux d'autofinancement	50,5%	72,2%

Le taux d'autofinancement est à nouveau inférieur à 100 %, ce qui signifie que l'année 2012 se boucle sur une insuffisance de financement.

taux d'autofinancement réalisés entre 2003 et 2012

	AUTOFINANCEMENT
2003	14 %
2004	70 %
2005	69 %
2006	157 %
2007	237 %
2008	333 %
2009	222 %
2010	137 %
2011	89 %
2012	50 %

variation de la fortune de la ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2012 de 2,2 mios est porté en augmentation de la fortune nette de la ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2012, à CHF 986'391'550,61.

Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2012

conformément à l'arrêté du conseil d'état approuvant la délibération du conseil municipal de la ville de Genève du 13 décembre 2011,

- le conseil administratif est autorisé à renouveler en 2012 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables ;
- le conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

durant l'exercice écoulé, le conseil administratif a procédé aux opérations suivantes :

- Émission d'un emprunt public de 200 mios de francs le 18 novembre 2012 pour une durée de 17 ans, à un taux facial de 1,375%.

Le taux moyen de la dette en 2012 est de 2,04%.

2.6 COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

2.6.1 CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

en milliers de francs	C 2012	B 2012	ÉCART	%	C 2011
0 Administration générale	145'957	146'123	-166	-0%	137'881
01 conseil municipal	2'773	3'009	-237	-8%	2'574
02 conseil administratif, maire et adjoint	2'143	2'126	17	1%	2'556
05 Administration générale	119'544	121'688	-2'144	-2%	109'307
08 Immeuble du patr. admin. (non ventil.)	14'042	11'825	2'218	19%	16'549
09 divers (non ventilables)	7'455	7'475	-20	-0%	6'895
1 sécurité publique	105'671	108'178	-2'507	-2%	88'260
10 protection juridique	9'388	9'245	143	2%	8'822
11 sécurité municipale	46'151	47'916	-1'765	-4%	28'674
14 incendie et secours	46'244	47'721	-1'477	-3%	47'550
16 Protection civile	3'889	3'296	593	18%	3'214
2 enseignement et formation	63'656	61'259	2'397	4%	58'427
21 écoles publiques	63'656	61'259	2'397	4%	58'427
3 culture et loisirs	361'392	355'204	6'188	2%	357'653
30 encouragement à la culture	257'812	250'277	7'535	3%	255'279
33 parcs et promenades	35'792	36'231	-438	-1%	32'822
34 sports	48'057	47'979	79	0%	50'035
35 Autres loisirs	19'730	20'718	-988	-5%	19'516
5 prévoyance sociale	155'710	159'183	-3'473	-2%	151'292
54 institutions pour la jeunesse	98'001	101'934	-3'933	-4%	98'291
58 Aide sociale	57'709	57'250	460	1%	53'001
6 trafic	41'012	44'224	-3'212	-7%	52'751
62 routes communales	39'828	43'030	-3'202	-7%	51'947
65 trafic régional	1'184	1'194	-10	-1%	804
7 protection et aménagement de l'environ.	89'207	90'008	-801	-1%	88'628
71 Approv. en eau, prot. et corr. des eaux	4'268	4'935	-668	-14%	4'639
72 traitement des déchets	59'244	58'691	553	1%	55'758
74 cimetières et crématoires	11'966	12'541	-575	-5%	15'351
78 autres tâches de protection de l'env.	6'490	5'863	628	11%	5'327
79 Aménagement du territoire	7'240	7'979	-739	-9%	7'552
9 finances et impôts	167'672	176'707	-9'035	-5%	177'428
90 impôts	64'049	68'818	-4'769	-7%	62'932
92 Entre communes	5'305	5'305	-	-	11'657
94 charges et revenus des capitaux	29'329	33'656	-4'326	-13%	32'054
95 Immeubles du patrimoine financier	68'988	68'928	60	0%	70'786
total général	1'130'277	1'140'887	-10'611	-1%	1'112'319

2.6.2 REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

en milliers de francs	C 2012	B 2012	ÉCART	%	C 2011
0 Administration générale	37'776	33'931	3'845	11%	33'483
01 conseil municipal	-	-	-	--	4
02 conseil administratif, maire et adjoint	49	74	-25	-33%	44
05 Administration générale	18'536	13'885	4'651	33%	13'880
08 Immeuble du patr. admin. (non ventil.)	19'190	19'972	-781	-4%	19'555
1 sécurité publique	54'488	49'239	5'249	11%	52'842
10 protection juridique	29'271	27'071	2'200	8%	27'407
11 sécurité municipale	4'673	3'254	1'419	44%	5'598
14 incendie et secours	19'516	18'698	818	4%	19'291
16 protection civile	1'028	216	813	377%	547
2 enseignement et formation	4'511	4'419	92	2%	4'526
21 écoles publiques	4'511	4'419	92	2%	4'526
3 culture et loisirs	35'040	26'333	8'707	33%	32'324
30 encouragement à la culture	26'166	19'004	7'162	38%	23'752
33 parcs et promenades	972	716	256	36%	1'247
34 sports	7'112	5'849	1'263	22%	6'546
35 autres loisirs	790	764	26	3%	779
5 Prévoyance sociale	8'864	7'506	1'358	18%	7'562
54 Institutions pour la jeunesse	6'825	5'768	1'057	18%	6'002
58 Aide sociale	2'039	1'738	302	17%	1'560
6 trafic	20'715	19'300	1'415	7%	14'750
62 routes communales	20'715	19'300	1'415	7%	14'750
7 protection et aménagement de l'environ.	5'774	4'459	1'314	29%	5'731
71 Approv. en eau, prot. et corr. des eaux	145	137	8	6%	102
72 traitement des déchets	1'961	781	1'180	151%	1'874
74 cimetières et crématoires	3'575	3'494	82	2%	3'647
78 autres tâches de protection de l'env.	4	12	-8	-71%	40
79 aménagement du territoire	88	36	52	148%	67
9 finances et impôts	965'356	995'701	-30'345	-3%	994'755
90 impôts	829'282	858'481	-29'199	-3%	852'794
94 charges et revenus des capitaux	33'681	35'522	-1'841	-5%	37'991
95 immeubles du patrimoine financier	102'394	101'699	695	1%	103'971
total général	1'132'524	1'140'887	-8'363	-1%	1'145'973

2.6

**2.6.3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT
PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET CHAPITRE COMPTABLE**

en milliers de francs	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFFIC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
charges	145'957	105'671	63'656	361'392	155'710	41'012	89'207	167'672	1'130'277
30 charges de personnel	93'245	69'181	17'037	176'153	18'179	6'848	56'870	13'657	451'169
31 biens, services et marchandises	29'306	10'268	14'826	59'001	10'301	11'570	26'319	37'239	198'830
32 intérêts passifs								29'137	29'137
33 amortissements	14'992	1'453	17'380	17'749	5'210	14'916	3'486	16'473	91'660
34 contributions à d'autres collectivités								35'778	35'778
35 dédommagements à des collectivités publiques	45	16'647	9'887	1'163			71	19'735	47'547
36 subventions accordées	1'465	5'836	1'370	100'728	119'214	3'507	902	550	233'572
37 subventions redistribuées	76				0				76
38 Attribution aux financements spéciaux				62					62
39 imputations internes	6'828	2'287	3'156	6'535	2'807	4'171	1'560	15'103	42'446
revenus	37'776	54'488	4'511	35'040	8'864	20'715	5'774	965'356	1'132'524
40 impôts								828'524	828'524
42 revenus des biens	14'583	27'253	4'033	11'455	6'809		229	95'617	159'979
43 revenus divers	15'591	11'838	227	13'616	580	2'072	5'384	9'031	58'338
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	281	1'410							1'690
45 dédommagements de collectivités publiques	306	12'217	215	1'207	58	15'840			29'843
46 subventions acquises	71	451	0	6'694	1'408	2'803	39		11'465
47 subventions à redistribuer	76				0				76
48 Prélèvements sur les financements spéciaux				163					163
49 imputations internes	6'869	1'319	36	1'906	9		122	32'185	42'446
résultat	-108'181	-51'183	-59'145	-326'352	-146'846	-20'296	-85'434	797'684	2'247

**2.6.4 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR DÉPARTEMENT ET
POLITIQUE PUBLIQUE**

en milliers de francs	AUTORITÉS	FINANCES ET LOGEMENT	CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT	CULTURE ET SPORT	ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ	COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	TOTAL GÉNÉRAL
Administration générale	-21'461	-25'990	-20'108	0	-36'994	-3'628	-108'181
charges	22'695	54'964	27'148	0	37'392	3'759	145'957
revenus	1'234	28'974	7'039	0	397	131	37'776
sécurité publique	-15'840	0	0	0	-33'263	-2'080	-51'183
charges	15'840	0	0	0	86'213	3'618	105'671
revenus	0	0	0	0	52'950	1'538	54'488
enseignement et formation	0	0	0	-385	0	-58'760	-59'145
charges	0	0	0	385	0	63'271	63'656
revenus	0	0	0	0	0	4'511	4'511
culture et loisirs	-31	-520	-1'026	-266'312	-37'977	-20'485	-326'352
charges	31	520	1'026	296'857	41'682	21'275	361'392
revenus	0	0	0	30'546	3'705	790	35'040
Prévoyance sociale	-695	-13'481	-15	0	-10	-132'645	-146'846
charges	695	13'481	15	0	10	141'509	155'710
revenus	0	0	0	0	0	8'864	8'864
trafic	15'567	-2'320	-31'901	-0	-1'529	-112	-20'296
charges	273	2'320	36'777	0	1'529	112	41'012
revenus	15'840	0	4'875	0	0	0	20'715
Protection et aménagement de l'environ.	-40	-3'940	-13'613	-104	-57'265	-8'472	-83'434
charges	40	3'943	13'846	104	59'226	12'047	89'207
revenus	0	4	233	0	1'961	3'575	5'774
Finances et impôts	51	796'428	1'204	0	0	0	797'684
charges	0	167'671	0	0	0	0	167'672
revenus	51	964'099	1'204	0	0	0	965'356
résultat	-22'449	750'178	-65'460	-266'801	-167'038	-226'182	2'247

2.6.5 RESSOURCES HUMAINES

politiques publiques	Libellé politiques publiques	Fixes					auxiliaires		
		301180 (ETP)					301190 (CHF)		
		Postes occupés	Postes vacants	Total postes	B 2012	Ecart postes	C 2012	B 2012	Écart
05	Administration générale	431.3	25.4	456.7	443.4	13.3	3'611'401	3'323'140	288'261
08	immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	15.8	1.0	16.8	17.0	-0.2	0	20'200	-20'200
10	protection juridique	22.9	-	22.9	25.6	-2.7	32'872	176'610	-143'738
11	sécurité municipale	228.0	2.0	230.0	223.3	6.7	55'180	120'000	-64'820
14	incendie et secours	236.8	12.0	248.8	252.2	-3.4	282'781	120'000	162'781
16	protection civile	15.8	-	15.8	15.8	-	32'106	-	32'106
21	écoles publiques	123.0	11.5	134.5	138.3	-3.8	586'842	80'800	506'042
30	encouragement à la culture	854.4	33.6	888.0	889.1	-1.1	6'864'325	2'669'639	4'194'686
33	parcs et promenades	211.5	2.0	213.5	223.5	-10.0	442'218	180'000	262'218
34	sports	168.7	3.0	171.7	175.2	-3.5	1'506'624	1'131'925	374'699
35	autres loisirs	5.5	1.0	6.5	6.7	-0.2	30'345	11'320	19'025
54	institutions pour la jeunesse	49.8	1.2	51.0	52.1	-1.1	301'496	227'085	74'411
58	aide sociale	68.0	4.8	72.8	76.3	-3.5	1'123'796	559'125	564'671
62	routes communales	75.5	1.0	76.5	74.9	1.6	81'856	304'500	-222'644
71	Approv.en eau,protection et correction des eaux	24.0	3.0	27.0	27.0	-	28'534	-	28'534
72	traitement des déchets	327.4	3.0	330.4	309.2	21.2	851'992	280'000	571'992
74	cimetières et crématoires	57.6	3.0	60.6	61.4	-0.8	210'193	71'700	138'493
78	autres tâches de protection de l'environnement	17.6	1.6	19.2	18.6	0.6	383'977	370'700	13'277
79	Aménagement du territoire	30.0	-	30.0	29.2	0.8	181'445	180'000	1'445
95	immeubles du patrimoine financier	119.9	4.0	123.9	125.5	-1.6	146'043	243'298	-97'256
totaux		3'083.5	113.1	3'196.6	3'184.2	12.4	16'754'027	10'070'042	6'683'985
05	Administration générale *	18.2	3.0	21.2	21.5	-0.3	4'659	-	4'659

*P.M. Administration de la caisse de retraite (CAP)

ETP : équivalent temps plein

2.6.6 SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

en milliers de francs	C 2012	B 2012	ÉCART	%	C 2011
subventions sans prestations en nature	192'931	197'056	-4'125	-2%	188'702
0 Administration générale	474	664	-190	-29%	489
1 sécurité publique	33	27	5	19%	28
2 enseignement et formation	977	1'084	-106	-10%	995
3 culture et loisirs	81'717	81'717	-0	-0%	79'426
5 prévoyance sociale	107'711	111'514	-3'803	-3%	106'173
6 trafic	1'184	1'194	-10	-1%	804
7 protection et aménagement de l'environ.	836	856	-20	-2%	788
gratuités	40'641	37'557	3'084	8%	39'366
0 Administration générale	991	1'139	-148	-13%	1'042
1 sécurité publique	5'803	4'956	848	17%	5'127
2 enseignement et formation	393	399	-6	-2%	399
3 culture et loisirs	19'011	17'431	1'580	9%	18'486
5 prévoyance sociale	11'503	10'740	763	7%	10'944
6 trafic	2'323	2'327	-3	-0%	2'803
7 protection et aménagement de l'environ.	66	16	51	328%	16
9 finances et impôts	550	550	0	0%	550
total général	233'572	234'612	-1'041	-0%	228'068

2,6

2.7 SUIVI ANNUEL DU «PROGRAMME STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE GENÈVE (2011-2014)»

contexte

Le programme stratégique de développement durable 2011-2014 a été adopté le 24 septembre 2010 par le CA, suite à la signature des engagements d'Aalborg (cadre européen pour les villes durables), lesquels exigent que chaque signataire établisse un état des lieux du développement durable (DD) et se fixe un programme stratégique avec des objectifs mesurables.

Les objectifs généraux du « programme stratégique de développement durable » sont :

- développer une vision globale et transversale du DD ;
- posséder des objectifs clairs, ambitieux, réalistes et mesurables dans le temps ;
- évaluer plus précisément l'impact des actions en terme de DD ;
- gagner en légitimité et renforcer la communication sur les actions de l'administration ;

- bénéficier de ressources supplémentaires pour valoriser, renforcer, voire accélérer la mise en œuvre des projets ou des politiques déjà existants et développer de nouveaux projets.

ce programme permet de répondre aux constats fait en 2007 lors du 1^{er} bilan de la politique de développement durable de la ville de Genève (D-33) et des deux motions du CM (M-732 et M-754) qui ont suivi, à savoir un manque de cohérence entre les différentes actions menées et l'absence d'indicateurs de développement durable et d'outils d'évaluation.

Le CA a donc décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement durable, en signant tout d'abord les engagements d'Aalborg, puis en adoptant le « programme stratégique de développement durable (2011-2014) ».

Il implique un processus de travail transversal, composé de plusieurs étapes (selon le schéma ci-dessous) :

- un processus participatif pour le

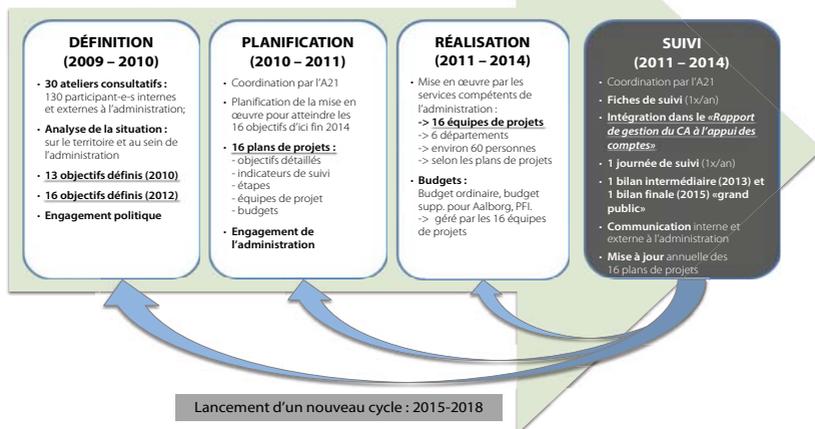
choix des objectifs ;

- un processus rigoureux de planification, de mise en œuvre et de suivi ;
- une organisation propre favorisant la transversalité ;
- des ressources spécifiques.

Le conseil administratif a délégué à madame sandrine salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), la coordination et le suivi de la mise en œuvre du « programme stratégique de développement durable ». Le service agenda 21 – ville durable (A21) du DFL en assure l'opérationnalisation et est donc garant du processus dans son ensemble. Il a mis en place un processus d'amélioration continue permettant de suivre et d'adapter, si besoin, la mise en œuvre des objectifs du programme.

Pour garantir la transversalité du projet, le comité de pilotage du programme est composé de l'ensemble des directeurs et directrices des

Cycle d'amélioration continue du «Programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (2011-2014)»



départements de la ville de Genève (CODIR).

chacun de ces objectifs sont sous la responsabilité d'un département qui est chargé de mettre en œuvre des projets et des actions permettant de les atteindre d'ici fin 2014 (1^{er} cycle). Pour chaque objectif, une équipe de projets transversale a été nommée par le CODIR.

Le suivi annuel des objectifs du « Programme stratégique de développement durable », publié dans ce rapport, se base sur les informations transmises par les départements responsables.

L'évaluation de chaque objectif repose sur la planification faite par les équipes de projets en 2010, revue et corrigée lors de la mise à jour du processus d'évaluation 2012.

Nouveautés 2012

L'année 2012 correspond au 2^{ème} suivi annuel, mais également au bilan intermédiaire du programme 2011-2014.

suite au 1^{er} exercice de suivi, plusieurs améliorations ont été demandées par le CODIR, afin de renforcer le processus.

1) nombre d'objectifs :

tout d'abord, le nombre d'objectifs a été revu à la hausse.

Fin 2011, le CODIR a décidé de diviser l'objectif 12 « culture » en trois objectifs distincts, tel que suit :

- 12A « Handicap et culture » ;
- 12B « Infrastructures culturelles » ;
- 12C « Néologie dans les musées ».

En 2012, les départements DCS et SJS ont souhaité diviser l'objectif 9 « Action communautaire de proximité » en deux objectifs distincts, afin de séparer les questions liées à l'intégration des communautés étrangères de celles liées aux incivilités dans les infrastructures publiques, culturelles et sportives :

- 9A « Intégration (SJS) » ;
- 9B « Incivilités (DCS) ».

A partir de 2012, le « Programme stratégique de développement durable » comporte 16 objectifs.

2) Améliorations méthodologiques :

Afin d'améliorer et de renforcer le processus d'évaluation, de l'adapter aux échéances institutionnelles et d'alléger le travail des services concernés, un certain nombre de nouveautés ont été apportées au processus d'évaluation 2012 :

- refonte et uniformisation des plans de projets (documents de définition, collecte et suivi des objectifs, etc.) ;
- mise en place de fiches descriptives pour chaque indicateur défini, précisant notamment le périmètre de référence, la méthode de calcul, la source, la fréquence de calcul, etc. ;
- actualisation des objectifs globaux, des objectifs détaillés et des indicateurs définis, afin de garantir une plus grande cohérence entre eux ;
- introduction d'une valeur cible (prévision 2012) minimale et maximale pour chaque indicateur, afin de rendre plus objective l'évaluation. Les degrés de réalisation des objectifs, basés sur les valeurs atteintes au 31.12.2012, sont ainsi clairement et directement définis ;
- intégration de coefficients de pondération entre les objectifs détaillés et entre les indicateurs pour permettre une évaluation automatique et plus objective du degré de réalisation des objectifs.

Évaluation 2013

En vue de la prochaine évaluation du « Programme stratégique de développement durable », le service Agenda 21 – ville durable souhaite :

- revoir et affiner certains objectifs et indicateurs en fonction des nouvelles données et des résultats obtenus ;
- mettre à jour les outils de suivi existants ;
- consolider les fiches descriptives des indicateurs ;

- mettre en place un outil intégré permettant un suivi financier plus précis et plus transparent ;
- proposer une nouvelle approche d'élaboration budgétaire globale du « Programme stratégique de développement durable ».

de manière générale, le « Programme stratégique de développement durable » peut être considéré comme un projet novateur, notamment par sa mise en œuvre interdépartementale. Il trouve donc sa place au sein de ce document dans la partie regroupant les projets transversaux.

La Direction de projet tient ici à remercier tous les services municipaux, tant pour leur collaboration que pour leur disponibilité, dans le cadre de ce processus transversal de suivi des objectifs de ce programme.

2.7

Légende

Évaluation globale

= bonne

= moyenne

= mauvaise

Degré de réalisation de l'objectif

= atteint

= partiellement atteint

= pas atteint ou reporté

- = non évaluable

Résultats planifiés en 2012

✓ = réalisé

~ = partiellement réalisé ou léger retard

✗ = pas réalisé, reporté ou abandonné

Liste des dépassements de crédits

Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

Date	Cellule	PR/PA	Groupe	Montant voté CHF	
22.02	1300000	PRD-27	309	300'000.00	Frais d'annonce pour la recherche de personnel
06.06	4007000	PR-962A	30X/31X	370'000.00	Création de 10 postes pour l'école de formation du 1.11.2012
30.10	5007000	PR-983	30X/318	644'000.00	Ouverture d'un deuxième abri PC dans le cadre de l'accueil hivernal
08.12	xxxxxxx	PR-1003A	332	7'220'448.57	Amortissements complémentaires en 2012
				<u>8'534'448.57</u>	

Pour mémoire :

02.04	2402000	PA-117A	314	180'000.00	Augmentation du nombre de sièges VIP (patinoire des Vernets)
					Abandonné et remplacé par PR-835 (travaux réalisés par le club)

Total brut des dépassements..... CHF 6'495'392'2.92

Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal..... CHF 8'534'448.57

Total net des dépassements..... CHF 56'419'474.35

Ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 75'564'569.93 et ce, malgré une diminution des revenus de CHF 8'363'273.35

Projets de délibérations

Le Conseil administratif vous présente deux projets de délibérations.
Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.
Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2012.

Le conseil municipal

Délibération I

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
les crédits budgétaires de fonctionnement.

CHF 56'419'474.35

pour couvrir les dépassements de charges sur

Délibération II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2012 est approuvé pour les montants suivants :

charges.....	CHF	1'130'276'581.37
sous déduction des imputations internes de.....	CHF	42'446'038.54
soit un total des charges nettes de.....	CHF	1'087'830'542.83
revenus.....	CHF	1'132'523'955.03
sous déduction des imputations internes de.....	CHF	42'446'038.54
soit un total des revenus nets de.....	CHF	1'090'077'916.49
excédent de revenus	CHF	2'247'373.66

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2012 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif	
■ dépenses.....	CHF 148'176'408.41
■ recettes.....	CHF 20'580'188.80
■ investissements nets.....	CHF 127'596'219.61
b) patrimoine financier	
■ dépenses.....	CHF 26'768'287.60
■ recettes.....	CHF 1'691'394.35
■ investissements nets.....	CHF 25'076'893.25
c) total	
■ dépenses.....	CHF 174'944'696.01
■ recettes.....	CHF 22'271'583.15
■ investissements nets.....	CHF 152'673'112.86

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif	
■ investissements nets.....	CHF 127'596'219.61
■ amortissements.....	CHF 64'684'850.90
■ amortissements complémentaires.....	CHF 7'220'448.57
■ excédent de revenus de fonctionnement	CHF 2'247'373.66
■ autofinancement.....	CHF 74'152'673.13
■ préfinancement.....	CHF 2'082'207.38
■ Insuffisance de financement	CHF 51'361'339.10
b) patrimoine financier	
■ investissements nets.....	CHF 25'076'893.25
■ amortissements (autofinancement).....	CHF 2'916'027.56
■ Insuffisance de financement	CHF 22'160'865.69

c) total									
■ investissements nets.....							CHF	152'673'112.86	
■ amortissements.....							+ CHF	67'600'878.46	
■ amortissements complémentaires.....							+ CHF	7'220'448.57	
■ excédent de revenus de fonctionnement.....							+ CHF	2'247'373.66	
■ auto financement.....							CHF	77'068'700.69	
■ préfinancement.....							CHF	2'082'207.38	
■ Insuffisance de financement.....							CHF	73'522'204.79	

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 2'247'373.66 CHF est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2012 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'659'528'703.83 dans la composition suivante:

Actif

■ Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 120'506'068.02, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24).....	CHF	1'502'896'839.34
■ Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000.-, provision perte sur prêt, nature 24).....	CHF	1'156'631'864.49
Total de l'actif.....	CHF	2'659'528'703.83

Passif

■ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25).....	CHF	151'454'056.47
■ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22).....	CHF	1'410'000'000.00
■ Engagements envers des entités particulières (nature 23).....	CHF	82'794'865.05
■ Provisions (nature 24).....	CHF	6'658'410.88
■ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28).....	CHF	22'231'525.82
■ Fortune nette (nature 29).....	CHF	986'389'845.61
Total du passif.....	CHF	2'659'528'703.83

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31.12.2012 à CHF 9'050'241.65.

Motion: restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

Le président. Mesdames et Messieurs, je fais voter le renvoi direct des comptes 2012 à la commission des finances.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur les comptes 2012 et leur renvoi à la commission des finances sont acceptés par 40 oui contre 22 non (4 abstentions.)

(N.d.l.r.: Voir motion d'ordre et débat p. 6058 et suivantes.)

Le président. Nous allons maintenant traiter les objets dont vous avez accepté l'urgence tout à l'heure... *(Brouhaha.)*

5. Motion du 15 avril 2013 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et M^{me} Danièle Magnin: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution» (M-1075)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Fondation Hans Wilsdorf a gracieusement offert un pont franchissant l'Arve entre la rue Hans-Wilsdorf et la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- le but de ce pont était de relier deux quartiers pour la circulation automobile, cycliste et piétonnière;
- le pont Hans-Wilsdorf n'est pas conçu pour la circulation des bus TPG de la nouvelle ligne 27, le plus souvent vides, qui n'arrivent pas à croiser;
- la rue de l'Ecole-de-Médecine a été placée en double sens unique, ce qui obstrue la circulation et empêche les habitants du quartier ainsi que les commerçants de se déplacer normalement;
- le boulevard Carl-Vogt a été artificiellement rétréci au carrefour de la rue de l'Ecole-de-Médecine avec une seule voie de circulation, ce qui crée de nombreuses nuisances au carrefour (embouteillages, klaxons, pollution) et empêche des centaines de voitures de sortir normalement d'un grand parking souterrain;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 5949.

Motion: restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

- les habitants et les commerçants du quartier voient leurs conditions de vie détériorées;
- le Grand Conseil s'est déjà prononcé contre cette restriction de circulation en classant, en juin 2011, la pétition (1725) qui proposait une circulation à double sens unique sur la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- les médias ont fait part du mécontentement incessant des habitants du quartier et des usagers du pont et du lancement d'une pétition auprès des citoyens de ce quartier;
- cette restriction de circulation n'a pour objet que de décourager les automobilistes par tous les moyens, tombant ainsi dans un intégrisme antibagnole,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

- de rétablir la circulation automobile dans les plus brefs délais, sur les deux sens, à la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- de rétablir la deuxième voie de circulation automobile sur le boulevard Carl-Vogt entre la rue Du-Bois-Melly et la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Préconsultation

Le président. Je donne la parole aux auteurs. La parole est à M. Daniel Sormanni... (*Brouhaha.*) Démarrez, Monsieur Sormanni!

Une voix. Il ne peut pas, il y a trop de bruit!

M. Daniel Sormanni (MCG). Il y a un tel brouhaha que c'est difficile, mais on va essayer... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, je crois qu'il est utile aujourd'hui de parler de cette problématique, des changements qui ont eu lieu en ce qui concerne la rue de l'Ecole-de-Médecine et le pont Wilsdorf. D'ailleurs, lors du débat d'urgence, M. le maire a rappelé qu'un accord avait été passé entre l'Etat, la Ville et les dirigeants de la Fondation Wilsdorf en ce qui concerne cette desserte de quartier qu'est le pont Wilsdorf et qui se prolonge dans la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Or, on s'aperçoit aujourd'hui qu'avec les modifications qui ont été opérées pour pallier les manques du magnifique réseau de transports publics que nous a concocté l'Etat de Genève et la responsable de «l'immobilité» cantonale, M^{me} Künzler, on a bafoué totalement cet accord. Ensuite, celles-ci ont entraîné des blocages supplémentaires dans notre ville sans résoudre en rien la probléma-

Motion: restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

tique de la suppression d'un certain nombre de lignes de tram. Mesdames et Messieurs, en matière de desserte de transports publics, on ne va jamais remplacer une ligne de tram par un bus, qui plus est polluée, évidemment, puisque c'est un bus diesel qui est englué dans la circulation sur pratiquement tout son parcours depuis Carouge. Il y a juste deux endroits où ce n'est pas le cas. Il y a d'abord le pont Wilsdorf – et encore – parce qu'il faut que le chauffeur communique par GPS avec le bus qui vient dans l'autre sens pour être sûr qu'ils ne se croiseront pas, puisqu'ils n'arrivent pas à se croiser. Il y a aussi les 200 mètres de la rue de l'Ecole-de-Médecine, qui a été mise en double sens unique et où ce bus est en site propre. Mais 200 mètres sur les kilomètres qu'il y a entre Carouge et la gare, ça ne fait pas grand-chose et ça ne le fait pas beaucoup avancer.

Ce bus prend beaucoup de temps pour essayer de répondre à la suppression de cette ligne de tram. Non seulement il ne résout pas le problème, mais, en plus, on a aggravé la problématique dans ce secteur et on a réussi l'exploit de bloquer encore un peu plus la ville. Vous allez me dire qu'elle est bloquée de toute manière, mais, là, je crois qu'on a vraiment fait fort. On a réussi maintenant à bloquer tout le quartier, tout le boulevard Carl-Vogt, puisque quelque chose qui se faisait en quelques minutes depuis l'Université jusqu'à la rue des Bains prend maintenant une demi-heure, voire trois quarts d'heure, avec évidemment son lot de klaxons et surtout de pollution. Mesdames et Messieurs, c'est complètement déraisonnable. Il faut sanctionner cette manière de faire. Il faut sanctionner cette façon de se moquer de ceux qui ont pris la peine de financer ce pont, à savoir la Fondation Wilsdorf. Il faut respecter les engagements qui ont été pris et cette fondation qui a offert ce pont à la cité et au canton.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à voter cette motion. La Ville – peut-être pour des raisons un peu différentes que celles que nous avançons aujourd'hui – s'est aussi rendu compte que ce qui a été mis en œuvre par la «reine de l'immobilité» était finalement une mauvaise solution... (*Brouhaha.*) En conséquence, je crois que la première des choses à faire, au-delà de tout ce qui a été dit, c'est que l'Etat comprenne qu'il faut déjà revenir en arrière et rouvrir la rue de l'Ecole-de-Médecine et le pont Wilsdorf tel que c'était prévu avant que ces modifications iniques, inutiles en matière de transports publics n'interviennent, puisqu'elles n'ont rien résolu. Ensuite, effectivement, il faut qu'une nouvelle réflexion s'engage pour trouver des solutions plus adéquates. Eh bien, la plus simple, c'est tout simplement de faire rouler des trams sur les rails qui existent depuis le Bachet-de-Pesay jusqu'à la gare. Ce sera la solution la plus simple. C'est déjà celle, Mesdames et Messieurs, je vous le rappelle, que nous avions défendue lors du traitement des motions M-991 et M-992, dont les rapports sont d'ailleurs à notre ordre du jour mais que nous n'avons pas encore abordés tellement nous allons vite, concernant la soi-disant réversibilité de ce réseau, sur laquelle la «reine de l'immobilité» se refuse même à ouvrir le dialogue.

Motion: restrictions de circulation à la rue de l'École-de-Médecine

Je crois que nous avons là l'occasion de le faire à travers le chaos qui a été créé par cette petite modification, finalement, 200 mètres de rue et un pont devenu presque inutile, puisqu'il permettait, tout en restant dans des circulations relativement raisonnables à la rue de l'École-de-Médecine, de décharger le quartier et de le faire fonctionner aussi bien en ce qui concerne les transports publics que les transports privés. Je crois, Mesdames et Messieurs, que revenir en arrière est la première étape que nous devons faire – ça, c'est simple – avant de venir avec des solutions. Il s'agit peut-être – je le redis encore une fois – de mettre en œuvre celles qui sont le plus simple, à savoir faire rouler des trams sur les rails qui existent au lieu de continuer avec des bus au diesel qui nous polluent.

Et, là, Monsieur le président, vous transmettez à M. le maire, puisque nous souhaitons finalement charger le Conseil administratif de faire passer ce message au Conseil d'Etat – il l'a déjà fait, mais je pense que c'est un appui que le Conseil municipal lui apporte – qu'il ne sert à rien de continuer cette guerre des transports qui n'a réussi, finalement, qu'à bloquer pratiquement cette ville. Et quand on aura bloqué complètement cette ville – et on en est proche – on aura bien sûr péjoré les habitants...

Le président. Il faut terminer, Monsieur Sormanni!

M. Daniel Sormanni. Encore quelques secondes, Monsieur le président. On aura péjoré les habitants et on aura péjoré les commerçants qui ne peuvent plus se garer, qui ne peuvent plus circuler avec leur véhicule de livraison et qui s'attrapent des PV tout simplement parce qu'ils s'arrêtent devant la boutique. Il y a un moment où il faut arrêter cette politique imbécile. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter cette motion et à la renvoyer directement au Conseil administratif afin que l'Etat comprenne enfin qu'il y a des choses à changer dans cette politique inique.

Le président. Je vous rappelle que nous en sommes à la prise de parole par les auteurs. La parole est à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Je ne vais pas faire beaucoup plus long, puisque M. Sormanni, mon collègue, a expliqué l'ensemble de la situation. Je voudrais surtout vous faire remarquer, Mesdames et Messieurs, que si nous demandons l'urgence, c'est bien parce qu'un quartier entier est en train de mourir en raison d'une complication de la circulation totalement inutile. Le Grand Conseil s'était déjà prononcé à l'époque sur la pétition P-1725,

Motion: restrictions de circulation à la rue de l'École-de-Médecine

qui demandait justement ce qui a été mis en place aujourd'hui, et qui est une aberration. Le Grand Conseil avait refusé cette pétition dans sa grande majorité, estimant que cette proposition de double sens unique était une aberration. Ça se confirme aujourd'hui sur le terrain, où nous avons les camions de livraison et les habitants du quartier qui tournent en rond pour essayer d'atteindre un endroit du quartier, puisque ces deux voies face-à-face nous empêchent, effectivement, de le traverser efficacement. C'est le premier point. (*Brouhaha.*)

Le deuxième point, et non le moindre, c'est la question des transports publics. Nous voulons des transports publics. Le pont Wilsdorf n'était pas prévu pour ça. On nous supprime la voie de tram qui rejoignait Bachet-de-Pesay à la gare Cornavin en nous faisant des acrobaties avec des lignes de bus supplémentaires qui passent par le pont Wilsdorf. Comme l'a dit mon préopinant, les chauffeurs sont obligés de communiquer, car ils ne peuvent pas se croiser, puisque ce n'est pas prévu pour. Donc, non, Mesdames et Messieurs! Sincèrement, pire que cela, c'est difficile de faire! Je crois qu'on a atteint là un sommet de l'incapacité à gérer le flux du trafic à Genève, et ce sont les habitants d'un quartier qui en pâtissent. Ils en pâtissent parce qu'il y a un excès de trafic et de pollution avec les automobilistes qui tournent en rond et parce qu'il s'agit d'une aberration totale du trafic standard routier.

Mesdames et Messieurs, je vous prie vraiment de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Je signale juste au passage que l'équivalent de cette motion a également été déposé au Grand Conseil. L'urgence sera demandée jeudi. Dans l'ensemble, la droite élargie, avec l'Union démocratique du centre et nous-mêmes, est totalement opposée à ces mesures, et le texte sera également accepté au Grand Conseil et renvoyé au Conseil d'Etat. Il s'agit donc vraiment d'un geste de soutien aux habitants du quartier, qui souffrent en ce moment de cette aberration de circulation. On a voulu inventer je ne sais quoi pour la mobilité douce ou pour l'amélioration du quartier; on a fait tout le contraire de ce qu'il fallait faire. Aujourd'hui, on est vraiment face à une aberration. Alors, voilà, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir voter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif immédiatement.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 29 non contre 28 oui (1 abstention).

(Exclamations à l'annonce du résultat.)

Le président. Mesdames et Messieurs, vous avez refusé l'entrée en matière. Je ne vois pas pourquoi il y a autant d'émotion. Le président n'a pas voté et de toute façon il aurait tranché...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, il y a un problème avec la procédure de vote sur les comptes 2012...

Le président. Je ne vous ai pas passé la parole, Madame, je suis désolé! Mais nous allons en effet nous pencher sur une motion d'ordre qui nous est adressée à ce sujet. Je décide une brève suspension de séance pour pouvoir nous prononcer...

(La séance est suspendue de 21 h 49 à 21 h 52.)

Le président. A propos des comptes 2012¹, nous sommes donc saisis d'une motion d'ordre de M. Alberto Velasco qui demande, je cite: «Considérant que les travaux de la commission des finances ont été programmés avec des auditions en commissions spécialisées, que le vote annoncé n'excluait pas clairement les commissions spécialisées, je demande que l'on vote de nouveau en spécifiant clairement le non-renvoi aux commissions spécialisées.»

Je vous passe brièvement la parole, Monsieur Velasco. Le bureau, en effet, a décidé qu'on pouvait vous donner la parole, dans la mesure où vous n'avez pas eu le temps de faire cette proposition...

M. Alberto Velasco (S). Merci, Monsieur le président. Si j'interviens, c'est d'abord parce que je me suis trompé moi-même dans ce vote. J'étais convaincu que je votais en faveur d'un renvoi et à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Ces dernières semaines, en effet, en tant que président de la commission des finances, j'ai préparé les travaux avec le Service du Conseil municipal, en prévoyant que les commissions spécialisées procèdent à certaines auditions, de façon que la commission des finances s'appuie sur leur travail, et qu'elle n'ait plus qu'à auditionner les conseillers administratifs et les directeurs.

Monsieur le président, le vote qui a eu lieu change toute la programmation des travaux, puisque ceux-ci ne seront faits qu'à la commission des finances. Je pense que dans les commissions spécialisées, on est organisé pour recevoir M. Sami Kanaan, M^{me} Esther Alder ou d'autres. Je ne comprends donc pas que le bureau décide unilatéralement, ce soir, que les comptes iront uniquement à la commission des finances. Je comprends, chers collègues, que l'on puisse changer de règle du jeu, mais, alors, il faut annoncer à l'avance qu'à partir de telle date les comptes n'iront qu'à la commission des finances, et ne pas le décider de façon abrupte ce soir, Monsieur le président.

¹ Proposition PR-1015: 6021.

Je tiens à vous dire qu'à l'époque où M. Fiumelli avait proposé cela, j'étais d'accord avec lui, je l'avais défendu, mais, là, le vote n'était pas clair, Monsieur le président. Il aurait clairement fallu dire aux uns et aux autres que ce projet n'irait pas aux commissions spécialisées, mais seulement à la commission des finances. Cela change tout, je vous le dis, puisque des rendez-vous ont déjà été pris. C'est un changement assez considérable dans l'organisation de nos travaux. On pourra peut-être faire différemment l'année prochaine, mais pour cette année, les choses étant ce qu'elles sont, laissons nos collègues travailler dans les commissions spécialisées, et la commission des finances aura beaucoup moins de travail puisque, je le répète, nous nous reposerons essentiellement sur les rapports des commissions spécialisées.

Le président. Avant de donner la parole à ceux qui l'ont demandée, je profite pour vous dire que le nouveau règlement a été modifié, que manifestement tout le monde n'a pas pris connaissance de ces modifications, mais que nous avons procédé tout à fait correctement. Par méconnaissance de ladite modification, vous n'avez pas eu les réflexes que l'on pouvait attendre. Je vous lis donc l'article 87 relatif au renvoi direct en commission, qui a été modifié comme suit: «Tout objet relevant des fonctions délibératives au sens de l'article 50 est renvoyé en commission sans débat. Le bureau et les chefs de groupes décident à la majorité de la commission à laquelle l'objet est renvoyé. Le Conseil municipal vote sans débat le renvoi en commission, toutefois un conseiller municipal peut demander l'ouverture de la discussion. Sa demande est mise aux voix sans débat.»

Je vais vous expliquer ce qui s'est passé, car c'est une bonne façon de ne plus tomber ensuite dans ce type de piège. Le bureau et les chefs de groupe ont clairement décidé à la majorité que les comptes ne seraient renvoyés qu'à la commission des finances, et non aux commissions spécialisées. Nous avons donc très clairement appliqué la décision du bureau et des chefs de groupe. Conformément à l'article 87, je vous ai fait voter sans débat ce renvoi direct, en l'occurrence à la seule commission des finances. A partir de là, si aucun conseiller ne prend la parole, effectivement, l'objet n'est renvoyé qu'en commission des finances. Si un seul d'entre vous avait demandé la parole – et vous auriez pu le faire, Monsieur Velasco – j'aurais immédiatement dû mettre aux voix sans débat le fait que vous vouliez ouvrir la discussion, et si une majorité s'était dégagée pour le faire, je vous aurais passé la parole à nouveau et vous auriez pu défendre ce que vous venez de nous dire, Monsieur le conseiller municipal.

Je pense que j'ai maintenant été assez clair. Trois personnes ont demandé la parole, ensuite nous passerons au vote, puisque nous tenons compte qu'il s'agit d'une modification du règlement et que ce n'était peut-être pas si clair. Mais à l'avenir il faudra effectivement avoir le réflexe – il suffit d'une seule personne –

de demander l'ouverture de la discussion, laquelle sera mise aux voix. Vous le saurez pour la prochaine fois. La parole est à M. Olivier Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Merci, Monsieur le président. Pour le Parti libéral-radical, il n'est pas question de revenir sur le vote, car celui-ci était clair: nous avons demandé le renvoi direct à la seule commission des finances. Effectivement, nous pensons, et nous le pensons d'ailleurs depuis de nombreuses années, que c'est une perte de temps que d'étudier les comptes à la fois dans les commissions spécialisées et en commission des finances. Je vous rappelle juste que nous votons chaque année les comptes en commission des finances au mois de juin, que le Conseil municipal n'est pas saisi de notre rapport avant le mois de septembre, c'est-à-dire après le dépôt du projet de budget de l'année suivante, ce qui fait qu'en réalité on ne débat jamais correctement des comptes, puisque ce débat est supplanté par le débat budgétaire. Pour des raisons de *timing* et aussi parce qu'il est inutile de refaire deux fois le même travail et d'inviter deux fois l'administration, nous pensons que la commission des finances est suffisamment outillée pour traiter l'ensemble des comptes. Le budget, c'est un autre problème. Le budget, c'est de la politique, alors il est normal qu'il parte dans les commissions spécialisées.

Cela dit, Monsieur le président, le règlement, c'est une chose, mais il y a aussi le fait que vous devez respecter le Conseil administratif. Or, pour nous, il est absolument indispensable que vous donniez la parole, malgré le règlement, à la conseillère administrative en charge des finances, pour qu'elle puisse nous dire quelques mots sur les comptes. On parle quand même d'un montant de 1,2 milliard de francs. Renvoyer les comptes directement en commission, sans rien dire, c'est quand même un peu curieux, alors même qu'on passe souvent des heures à débattre d'un machin à 60 000 francs!

Sur le fond, je voudrais ajouter un élément à ces propos liminaires. Le 25 juin 2012 nous avons adopté le projet d'arrêté PA-122, à savoir notre règlement municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels, qui disait précisément qu'un rapport sur les comptes de notre organe de révision doit nous être transmis le 31 mars pour que nous puissions justement faire un travail sensé, pour qu'un organe fiable nous dise si les comptes sont justes ou s'ils sont faux. Vous allez évidemment me rétorquer que le Conseil d'Etat n'a pas encore validé ce règlement. Quoi qu'il en soit, le Conseil administratif aurait tout à fait pu faire pression sur le Service du contrôle financier pour qu'il rende son rapport dans les temps.

Aujourd'hui, le Conseil administratif nous présente un résultat excédentaire de 2,2 millions, aux comptes 2012. Moi, je n'en sais rien, je ne sais pas si ce

montant est juste. Je constate qu'un certain nombre d'amortissements complémentaires impactent les comptes 2012 à hauteur de 7 millions de francs. Je serais donc tenté d'ajouter ces 7 millions au résultat. L'année passée, il y avait aussi eu des amortissements complémentaires. Donc, en réalité, je ne sais rien du résultat, et c'est extrêmement problématique pour nous de ne pas avoir des comptes révisés.

M^{me} Salerno va prendre la parole, je l'espère, mais la deuxième chose que je voulais vous dire, c'est que ces comptes sont un peu tristes, puisqu'on n'a pas le point de vue du Conseil administratif... (*Remarques.*) J'ai la parole...

Le président. Mesdames et Messieurs, vous avez compris que nous avons accepté cette motion d'ordre, parce que la modification du règlement n'était pas encore bien comprise. Nous avons donc ouvert la discussion pour qu'il y ait un nouveau vote sur le fait de renvoyer les comptes également aux commissions spécialisées. J'ai donc passé la parole à ceux qui l'ont demandée. Poursuivez, Monsieur Fiumelli!

M. Olivier Fiumelli. Je disais que ces comptes sont un peu tristes. On a une synthèse du Conseil administratif sur une page; elle ne parle absolument pas des comptes 2012, mais de l'avenir, des soi-disant risques fiscaux, des risques hypothétiques qu'il y aura à l'horizon 2018. Quoi qu'il en soit, ces comptes sont illisibles. On a besoin d'un organe de révision. Ces comptes seront traités de manière très sérieuse en commission des finances, et j'espère qu'on aura des explications un peu plus fournies qu'aujourd'hui sur les nombreux dépassements.

Je vous rends ainsi juste attentifs à la page 7, où on nous explique quatre dépassements de 8 millions et où on nous indique que le total des dépassements – qui ne sont pas expliqués – est de 56 millions. Bon, moi, je veux bien... Il est précisé en dessous que «ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie». Je ne sais pas, mais 56 millions de dépassements non expliqués, cela me dérange un petit peu. Après, dans les pages vertes, le nombre de dépassements est aussi énorme, il y en a pour plusieurs millions, sans jamais la moindre explication. Tout cela pour dire, Mesdames et Messieurs, qu'en l'absence d'un organe de révision professionnel, qui fasse son travail dans les temps, nous sommes un peu perplexes sur ces comptes. Nous nous réjouissons donc de les étudier en commission des finances.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je ne vais pas me lancer sur le fond; peut-être que M. Vanek ou M^{me} Wenger le feront. En ce qui concerne la forme, j'avoue avoir été

moi-même prise de court. Je remplace notre chef de groupe et je pensais que sur un objet de cette importance le fameux nouvel article du règlement ne s'appliquerait pas. Je pense qu'il n'y a pas d'un côté une supercommission des finances et, de l'autre, des commissions subalternes qui ne sont pas capables de comprendre les comptes. Je pense que si les commissions spécialisées sont saisies du budget, elles sont à même d'étudier les comptes; c'est même ainsi que l'on peut suivre le travail de la Ville. J'abonde donc dans le sens de M. Velasco. Tout à l'heure, le vote n'a pas été clair pour l'ensemble du Conseil municipal. Merci donc de remettre aux voix le renvoi en commission de cet objet.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, comme on dit à l'armée: «ordre, contre-ordre, désordre» et, en matière de désordre, ce délibératif fait généralement très fort... On a eu un vote, et le seul tort de ce délibératif est de ne pas avoir été attentif. La procédure de vote était correcte; les comptes ont été envoyés à la commission des finances – supercommission ou pas, on s'en moque, du reste – sans qu'il y ait de débat. Il n'y a pas lieu d'avoir un débat ce soir parce que M. Velasco veut que nous revotons. Je ne vois aucune raison pour que nous revotions une décision prise en toute connaissance de cause, malgré tout, puisque les chefs de groupe étaient présents. Il n'y a aucune raison que nous revotions et il n'y a aucune raison que nous refassions le débat, comme M. Fiumelli tente de le faire. Il n'y a aucune raison que M^{me} Salerno nous explique de quoi il retourne. Ces comptes 2012 ont été renvoyés à la commission des finances, point barre! Il n'y a plus de discussion à faire!

J'aimerais que nous restions sur la question de savoir si nous revotons ou pas, et non que nous lancions le débat sur les comptes ou sur le fait de savoir si nous voulons que ces comptes aillent dans les commissions spécialisées. La décision a été prise, elle est remise en question, nous votons simplement sur cette remise en question. C'est la question que M. Velasco nous pose: voulons-nous revoter ou non? Pour l'Union démocratique du centre, c'est non. Nous n'avons pas d'opposition majeure à ce que ces comptes puissent être renvoyés dans les commissions spécialisées. Il se trouve qu'on a pris une autre décision, alors on s'y tient et on avance. On ne recommence pas des discussions comme cela, selon le bon vouloir de chaque groupe ou de chaque conseiller municipal.

M. Sylvain Thévoz (S). Je répondrai à mon préopinant, car je pense qu'il est important de rouvrir ce débat sur les comptes et de voter dans le sens de M. Velasco. Mais j'aimerais aussi proposer de revenir sur la proposition PR-1019, vu que nous avons été soumis à la même ambivalence et que nous n'avons pas compris qu'il s'agissait de renvoyer directement cet objet, en l'occurrence à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je fais donc la demande

que j'aurais dû faire tout à l'heure: ouvrir la préconsultation sur la proposition PR-1019... (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Thévoz, s'il vous plaît, tenez-vous-en à ce que nous sommes en train de discuter.

M. Sylvain Thévoz. Pour rappel, il s'agit du soutien financier à la place d'apprentissage. J'aimerais donc que vous remettiez le renvoi de cet objet aux voix. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, j'ai aussi trouvé cette procédure assez curieuse. Au temps pour moi: je n'ai visiblement pas bien lu le nouveau règlement. Cela dit, je trouve quand même curieux – même si on ne va pas faire un débat d'une heure – de renvoyer les comptes sans même avoir ni un commentaire de la magistrate ni quelques considérations. Je vais en faire une ou deux qui ne seront pas trop longues.

Je crois quand même, même si le résultat global n'est pas déficitaire, que ces comptes 2012 sont très inquiétants. Ils reflètent exactement ce que nous disons depuis l'arrivée du Mouvement citoyens genevois dans ce parlement en juin 2011 et ce que j'ai dit très souvent, à savoir que l'on n'est plus aujourd'hui dans des *trends* de hausse automatique des recettes – c'est la situation économique qui est ainsi – qui fait qu'on peut dépenser sans compter. On est malheureusement dans une période de ralentissement économique et on le voit bien. Je l'avais dit l'an dernier lors des comptes 2011, où l'on voyait déjà apparaître cette différence. En effet, une fois enlevés les correctifs des années antérieures concernant les recettes personnes physiques et personnes morales – je parle des correctifs de l'Etat suite au passage du *praenumarado* au *postnumerando* – eh bien, on voyait que les recettes stagnaient. Et, cette année, il y a une baisse, une baisse de 41 millions pour les personnes physiques et de 12 millions pour les personnes morales. Il y a donc un manque de 53 millions rien que pour les recettes fiscales.

C'est la cote d'alerte, Mesdames et Messieurs, et j'invite le Conseil administratif à nous présenter un budget 2014 qui tienne compte de ces éléments et qui soit équilibré. Nous tenons à ce qu'il soit équilibré et nous avons déjà fait en sorte que ce soit le cas lors des deux derniers exercices. En effet, on doit tenir compte de la conjoncture économique qui, malheureusement, se ralentit fortement.

J'aimerais aussi rappeler que nous devons tenir la barre des investissements, Mesdames et Messieurs. Les comptes 2012, c'est 153 millions de francs d'investissements.

tissements. C'est environ 50% de plus que ce qui avait été budgété. C'est juste déraisonnable. Nous examinerons évidemment en commission si l'on arrive à avoir une analyse plus fine, mais je crois que l'Etat doit maintenant faire l'effort de donner aux communes des indications qui vont plus loin que celles qu'il donne à l'heure actuelle. J'ai de la peine à comprendre comment ce dernier peut annoncer une hausse de 3% de ses recettes fiscales alors qu'à la Ville de Genève on a une baisse assez importante de 50 millions de francs. Espérons que nous arriverons à comprendre cette différence en commission – il y a évidemment toute une problématique par rapport à l'assiette fiscale de la Ville de Genève – car, en effet, si nous ne pouvons pas avoir le détail, nous ne pourrons pas analyser les comptes correctement et donc faire un budget qui soit correct. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le président, en ce qui concerne ces comptes, que la commission des finances essaiera d'examiner.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ce qui est un peu paradoxal, en effet, c'est qu'on nous demande de refaire le travail, voire de reprendre le vote. Et, du côté du Parti socialiste, on est même prêt à reprendre d'autres sujets parce qu'on avait mal compris, parce que, finalement, le règlement, dont on se prétend souvent les garants, on ne le connaît pas... Je dirai que ce n'est pas ainsi que l'on doit fonctionner. S'il y a une erreur, il faut la reconnaître et assumer le vote qu'on a fait, même si c'est par erreur. Nous aussi, nous faisons quelquefois des erreurs.

Ce qui m'estomaque le plus, c'est la prise de position de M. Velasco, le président de la commission des finances. Il a reconnu que le mieux était quand même de renvoyer les comptes à la commission des finances, puis de confier le budget à la fois aux commissions spécialisées et à la commission des finances, par souci d'efficacité. Mais, néanmoins, il dit qu'il ne faut pas bousculer les choses, qu'il a, en tant que président de la commission des finances, arrangé les travaux comme ceci et les auditions comme cela, et que, finalement, refusant le progrès, ce n'est pas le moment d'aller de l'avant.

Mesdames et Messieurs, c'est pour cela que tout est bloqué ici à Genève! C'est parce qu'on est toujours dans ce genre de contradictions! C'est parce que, lorsque l'on veut vraiment avancer, on arrive quand même à trouver la meilleure méthode pour ne pas le faire, avec des arguments qui ne tiennent pas la route. Donc, je vous en prie, Mesdames et Messieurs, renvoyons cet objet à la commission des finances, écoutons la magistrate et laissons la commission des finances faire son travail spécialisé. C'est ce que vous avez entendu tout à l'heure dans l'intervention de mon collègue Fiumelli, qui réclame une approche financière, une étude financière et des contrôles. C'est de cela que doit s'occuper la commission des finances, et non pas de refaire le monde avec mille et une auditions cumulées dans les commissions spécialisées et en commission des finances,

c'est-à-dire en dépensant l'argent du contribuable de façon inconsidérée. Donc, renvoyons cela à la seule commission des finances!

Le président. Je tiens à dire que le vote en faveur du renvoi à la commission des finances n'est pas remis en question. Il y aura un vote pour un renvoi dans les commissions spécialisées. La parole est à M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Merci, Monsieur le président, je rebondis au nom du groupe des Verts sur vos derniers mots, puisque vous annoncez qu'il y aura un vote sur le renvoi aux commissions spécialisées. Effectivement, sur la forme, nous avons été quelque peu surpris, et cela, pour plusieurs raisons. La première – et vous me le confirmerez, Monsieur le président – c'est que je lis dans notre règlement du Conseil municipal qu'un objet peut être renvoyé dans une commission sur décision unanime du bureau et des chefs de groupe... (*Brouhaha.*) Or, ce que nous savons dans le groupe des Verts, c'est que notre chef de groupe n'était pas favorable au renvoi direct à la seule commission des finances...

Le président. Madame Perler-Isaaz, excusez-moi, mais je viens de vous lire l'article 87 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève en vous disant que c'était «à la majorité», et non plus à l'unanimité.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Alors, Monsieur le président, je reconnais volontiers que ce règlement change de séance en séance, mais je ne crois pas avoir vu récemment dans l'article que j'ai en ma possession que c'était «à la majorité». Mais vous êtes le président, je vous crois donc sur parole...

Le président. Je vous le relis, Madame: «Le bureau et les chefs de groupe décident à la majorité de la commission à laquelle l'objet est renvoyé.»

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Au temps pour moi, Monsieur le président! Cela dit, par le vote qui a eu lieu précédemment, ce Conseil municipal introduit une nouveauté qui est quand même de taille et qui mérite un petit bout de discussion, si ce n'est d'explication. Vous savez, Monsieur le président, que les Verts ont toujours plaidé pour le renvoi des comptes à la fois à la commission des finances et aux commissions spécialisées parce que nous considérons – d'autant plus que nous sommes dans des temps plutôt perturbés – que les commissions spécialisées

doivent pouvoir s'approprier le contenu de ces comptes, et pas seulement de travailler sur les projets ou les politiques publiques qui sont mis en place.

A ce stade – et vous serez certainement d'accord avec moi – il convient que les commissions spécialisées puissent également connaître le coût des politiques publiques mises en place par le Conseil administratif, que nous votons tout au long de l'année. Vous savez aussi, Monsieur le président – car les Verts le répètent d'année en année et lors du débat d'entrée en matière sur les comptes – que cette étude permet de préparer le budget suivant de sorte que nous sachions où on en est, ce que l'on fait avec l'argent qui a été voté l'année précédente. Il est d'une très grande importance que l'ensemble de ce Conseil municipal, qu'un maximum d'élus qui siègent dans ce Conseil puissent également étudier les comptes, puisque nous savons tous que nous ne le ferons pas si nous ne le faisons pas en commission.

Nous, les Verts, nous plaignons pour un renvoi aux commissions spécialisées, car, ainsi que le disait M^{me} Pérez tout à l'heure, la commission des finances n'est pas une supercommission qui va détenir tous les chiffres et les tenants et aboutissants lorsque nous devons arbitrer, dans les débats budgétaires, pour dire si oui ou non nous acceptons un amendement ou une nouvelle politique publique du Conseil administratif. C'est pourquoi cette nouveauté qui a été introduite en catimini, si je puis dire, n'a pas l'heur de plaire à tous, et c'est bien cela qui nous dérange.

M. Lathion disait: «Avançons, avançons, c'est le meilleur moyen d'avancer!» Je ne suis pas d'accord, Monsieur le président, car qui avance mal recule, on le sait bien. Quant à la déclaration de M. Bertinat, qui estime qu'aucun débat n'est utile, c'est peut-être le cas en séance du Grand Conseil, mais ce n'est pas le cas dans les politiques de proximité que nous menons dans ce Conseil municipal. Si nous devons faire des choix au niveau des investissements, au niveau de la gestion des deniers publics et de la maîtrise des coûts et du train de vie de la Ville de Genève, il convient qu'un maximum de commissaires soit informé et puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause. Voilà ce que j'avais à dire au nom du groupe des Verts, Monsieur le président. Nous voterons bien sûr – vous l'aurez compris – le renvoi des comptes à la fois à la commission des finances et aux commissions spécialisées.

M. Gary Bennaïm (LR). Je suis un peu effaré, pour ne rien vous cacher. Si je peux comprendre que certains des membres de cette auguste assemblée plénière aient été surpris par la vitesse à laquelle le vote s'est fait tout à l'heure, je tiens à vous rappeler – quand bien même vous avez peut-être parfois des remplaçants, comme ce fut le cas de M^{me} Pérez en réunion du bureau et des chefs de groupe – qu'une discussion a eu lieu et que celle-ci s'est faite avec deux représentants de

chacun des partis. Alors, si vous ne voulez pas parler entre vous, libre à vous – je sais que la communication est peut-être mauvaise dans certains groupes – mais c’est quand même assez fantastique que personne ne soit au courant ni du règlement ni de son application. Et quand M^{me} Perler-Isaaz – vous transmettez, Monsieur le président – nous parle des Verts, finalement, je peux lui confier un secret, c’est que cet article 87 figure exprès pour les Verts, puisque M. Buschbeck la ramenait chaque fois pour savoir si l’on parlait de majorité, d’unanimité ou juste d’une simple demande.

Aujourd’hui, nous avons une question à nous poser: est-ce que la discussion sur les comptes doit être une discussion financière ou une simple lecture, une compréhension et un constat? Il n’est pas question d’une supercommission qui traiterait les comptes. Les comptes sont passés. Nous n’allons pas discuter en long et en large de la politique une fois qu’elle a été menée, de l’argent qui a d’ores et déjà été dépensé. Cela dit, qui empêche chacune des commissions de mettre à son ordre du jour une discussion à ce sujet? Je crois que les présidents sont suffisants capables d’organiser cela au sein de leurs commissions, sans pour autant que celles-ci aient besoin d’un rapporteur, sans qu’elles aient besoin d’écrire à la commission des finances. D’ailleurs, ce qui en fait peut-être une supercommission, c’est qu’elle doit regrouper tous les rapports qu’elle ne lit pas, puisqu’elle les recevra parfois à 16 h pour une séance à 17 h! Et c’est peut-être là où il y a un problème!

Les commissions dites spécialisées ont tout loisir de se saisir des comptes, de les décortiquer et de réfléchir à la politique publique qu’elles voudront, de leur côté, appliquer au prochain budget. Et je vous rappelle que les chiffres figurant dans les comptes 2012 apparaîtront dans le budget 2014! Donc, plaisanter sur la qualité de supercommission des finances, non! Quand un sujet est renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, personne ne parle de supercommission! Et, pourtant, il y a peut-être beaucoup d’argent en jeu et le sujet pourrait aussi aller à la commission des finances! En l’occurrence, compte tenu de la spécialisation des commissions, les comptes doivent aller à la commission des finances.

Et puis, je parlais tout à l’heure des présidents de commission. Le président de la commission des finances nous explique qu’il a pris rendez-vous avec des gens. Super! Mais les rendez-vous, cela s’annule! Je constate qu’il est plus enclin à prendre des mesures rapides pour annuler certains éléments du repas du soir – le vin peut-être! – qu’à annuler des rendez-vous qu’il aurait pris à l’avance!

Donc, je vous le dis, il ne s’agit pas d’avoir des rapports qui viennent de commissions spécialisées, qui sont faits à la va-vite et qui finalement ne servent à rien – parce que dans les faits ils ne servent à rien – il ne s’agit pas de considérer que la commission des finances est une supercommission, alors que ce n’est

pas le cas, puisqu'elle se charge simplement de lire, de comprendre les comptes de l'année écoulée. Enfin, il serait peut-être nécessaire qu'il y ait une meilleure communication entre les chefs de groupe, les membres du bureau et les membres des différents groupes pour savoir où on en est dans le règlement. Et je suis assez content, Monsieur le président, que vous ayez confirmé que le vote du renvoi en commission des finances ne serait pas remis en question. C'est une bonne chose, et nous pourrions ainsi simplement voter contre le renvoi aux commissions spécialisées, puisque cela ne sert à rien et que c'est une perte de temps et d'argent.

Le président. La parole est à M. Buschbeck.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cela tombe bien, Monsieur le président, puisque M. Bennaim m'a interpellé. Je crois que nous pourrions discuter une heure ou deux sur le règlement du Conseil municipal et sur son interprétation, mais ce n'est pas le sujet. Pour ma part, je vais aussi vous dire un petit secret, Mesdames et Messieurs, puisque M. Bennaim a dit un petit secret. En réunion du bureau et des chefs de groupe, lorsque le renvoi direct a été proposé, je m'y suis opposé; j'ai demandé un débat libre. Le nouvel article 87 dit que si un conseiller municipal le demande, la proposition est soumise au vote. Ma proposition aurait donc également pu être soumise au vote. C'est pourquoi je remercie le président de permettre maintenant ce débat sur les comptes.

Cela dit, je voudrais revenir sur le renvoi aux commissions spécialisées. Ces comptes, sur lesquels nous serons appelés à nous prononcer une fois qu'ils auront passé en commission, ne tombent pas de nulle part! Ils viennent d'un budget que nous avons voté il y a un peu plus de treize mois et que nous avons étudié en commission – en commission des finances et dans les commissions spécialisées. Cela signifie que toutes les commissions en charge du budget ont pu l'étudier, poser des questions et interpellier le Conseil administratif. C'est pourquoi je trouverais totalement légitime et normal que ces commissions, qui ont posé des questions, qui ont fait des remarques sur le budget, sachent si ces propositions ont été suivies d'effet au niveau des comptes.

Et je suis un peu surpris aujourd'hui d'entendre le Parti libéral-radical nous dire qu'il n'y a pas de comptes à demander au Conseil administratif sur la façon dont l'année 2012 s'est écoulée. Je suis un peu surpris d'entendre qu'il n'a pas de questions à poser sur ce qui s'est passé en matière de politique culturelle, de politique sportive, de politique d'aménagement ou de constructions... (*Remarque.*) Il n'y a que la commission des finances qui pourra traiter toutes les questions posées par les commissions spécialisées. Une des grandes différences que nous avons

avec le Grand Conseil, c'est que nous avons deux actes majeurs à faire: le vote du budget, cela a été dit. Mais nous avons également à voter les comptes! Et il s'agit là de savoir si l'argent a été dépensé conformément aux décisions du Conseil municipal. Je trouve un peu étrange que ce soit la gauche qui veuille poser des questions au Conseil administratif de gauche, et que les conseillers municipaux de droite disent qu'ils n'ont aucune question à lui poser et qu'ils lui font entièrement confiance.

Nous, nous souhaitons poser des questions dans les commissions spécialisées sur les éléments que nous avons votés lorsque nous avons approuvé le budget. Pour cette raison, j'appelle tous les conseillers municipaux, quel que soit leur groupe, à renvoyer ces comptes dans toutes les commissions, comme c'est le cas depuis que je siége dans ce Conseil; cela fait dix ans maintenant. Je ne vois pas pourquoi nous changerions cette pratique, à moins qu'on ait une confiance aveugle dans le Conseil administratif, ce pourquoi je remercierais la droite de ce Conseil municipal!

M. Alberto Velasco (S). Monsieur le président, vous devez transmettre à M. Lathion et à M. Bennaim que les propos qu'ils ont tenus à mon encontre – je dis bien les propos, les personnages, c'est autre chose – sont assez minables! (*Exclamations.*) C'est vrai que ça vole bas, car tout le monde sait que la commission des finances a fini les travaux qui étaient à son ordre du jour. Il n'y a plus de sujet à examiner, Mesdames et Messieurs, et nous ne sommes plus obligés de faire des relevées. Car les relevées, les jetons de présence, il faut les payer! Et les repas, il faut les payer! Et les fonctionnaires qui restent jusqu'à 22 h 30 ou 23 h, il faut les payer! (*Exclamations.*) Alors, on me tient rigueur parce que j'ai soi-disant suspendu des séances à la commission des finances. Je n'ai suspendu aucune séance: j'ai veillé à ce que les travaux se fassent de manière rationnelle et que nous finissions le plus tôt possible, sans relevées. La preuve, c'est que nous avons fini notre ordre du jour.

En l'occurrence, effectivement, il y aura une division du travail: nous n'allons pas refaire à la commission des finances tout le travail qui sera fait dans les commissions spécialisées. C'est pour cela qu'il y a des rapports. Nous n'aurons pas besoin d'auditionner tous les chefs de service; ils seront auditionnés par les commissions spécialisées. C'est l'avantage. Si tout le travail se fait en commission des finances, il est évident que nous ne prendrons pas une heure ou une heure et demie par département, mais trois heures, et la commission des finances sera payée tout le mois à s'occuper des comptes, car les questions, en commission des finances, ça y va! Voilà la réalité.

Il semble d'ailleurs que ces comptes – je n'y suis pour rien, puisque je suis très récent dans ce Conseil municipal – aient traditionnellement toujours été envoyés

aux commissions spécialisées, justement parce que les différentes commissions s’y impliquent. Et je constate que ces commissions votent des crédits, contrairement à ce qui se passe dans d’autres parlements. Elles ont donc une responsabilité qui est engagée. A la limite, j’étais de ceux qui auraient accepté de travailler les comptes à la commission des finances. Mais c’était organisé ainsi. Certes, on peut toujours désorganiser et réorganiser, il n’y a pas de problèmes, on a l’habitude ici!

Maintenant, Monsieur le président, permettez-moi encore deux mots, car M. Sormanni a relevé une question importante, la question de la fiscalité et des revenus futurs. Par rapport à ce que j’ai connu au Canton, j’estime que la gestion de la Ville en matière financière est exemplaire. En revanche, effectivement, la question des revenus se pose. Alors, ma question, qui sera peut-être éludée, est celle-ci: pourquoi le produit intérieur brut de ce canton – et de la ville aussi – augmente, alors que ses revenus diminuent sur le plan fiscal? Il y a quand même là un problème! On produit de plus en plus de richesses dans ce canton et dans cette ville, mais, par contre, les rentrées fiscales diminuent. Il faut donc se poser des questions, se demander pourquoi il y a plus de richesses et moins de rentrées fiscales.

C’est une question qu’il faudra nous poser en commission des finances, puisque, effectivement, d’après le rapport de gestion et l’avenir qu’on nous promet, si d’aventure les projets qui sont dans le pipeline du Conseil d’Etat venaient à se réaliser, on serait dans l’embarras. Mesdames et Messieurs, avec 300 millions de recettes en moins pour la Ville, sur un budget d’un milliard, toutes les prestations à la population vont s’en prendre plein la figure, de manière drastique, et cela dans une période difficile! Alors, oui, un débat extrêmement délicat a été engagé et, effectivement, nous devons l’affronter. Voilà le vrai débat sur les comptes! M. Fiumelli en est à se demander s’il y a eu des malversations ou si les comptes ont bien été reportés, ou pas. La question n’est pas là! La question, au vu des chiffres que l’on nous a transmis, c’est quel avenir nous pouvons offrir aux citoyens de cette ville. Car si tout se réalise, pour assurer les prestations que nous offrons aujourd’hui, nous devons effectuer des emprunts importants, très importants même, et les dettes augmenteront de manière considérable. C’est cela, la vérité que nous devons affronter et c’est le débat que nous devons avoir.

Alors, si d’aventure des coupes aussi importantes devaient survenir, je pense que les commissions spécialisées devraient aussi pouvoir engager ce débat, pour voir où nous devrions couper dans chaque domaines. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais dire, et je vous garantis que mon comportement en commission des finances ou les propos que j’ai tenus pour renvoyer cet objet aux commissions spécialisées étaient tout à fait honnêtes, dans l’esprit, effectivement, d’éviter du travail supplémentaire.

M. Sylvain Thévoz (S). J'ai essayé tout à l'heure, c'est vrai, de revenir sur la PR-1019, qui était une proposition du Conseil administratif pour soutenir l'apprentissage de nos jeunes. Ce n'était peut-être pas très habile de le faire à ce moment-là de la séance. J'aurais dû, c'est vrai, être plus rapide pour demander la parole en première partie de soirée. Peut-être même n'aurais-je pas dû revenir sur ce point. Mais l'enjeu me semblait d'importance, alors excusez-moi de ne pas avoir été suffisamment formaliste. Je vais retirer cette demande de revoter le renvoi de cette proposition. Nous allons faire comme cela a été décidé, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse étudiera cette proposition PR-1019, et nous reviendrons en temps voulu sur le soutien à l'apprentissage des jeunes.

Maintenant, je voudrais répondre à Gary Bennaïm qui, depuis un petit moment, y va d'une certaine arrogance, pour ne pas dire un certain mépris, sur des enjeux comme les comptes ou l'apprentissage, qui ne sont pas anodins. Certes, nous ne sommes peut-être pas extrêmement formalistes ni procéduriers. Certes, peut-être le ton que nous adoptons n'est-il pas celui des dominants ou de ceux qui ont la bonne posture et, certes, nous ne sommes peut-être pas dans l'air du temps, comme ceux qui possèdent les logements et ceux qui donnent ou non les emplois. Peut-être même que certains pensent que mes propos sont populistes. En même temps, chers Messieurs, ce n'est pas une raison pour nous taxer de communistes – comme je l'ai entendu – ni, comme M. Lathion le disait...

M. Gary Bennaïm (LR). Adressez-vous au président! (*Exclamations.*) C'est outrageant, et ce n'est pas normal de parler comme cela! (*Protestations.*)

Le président. Un instant, Monsieur Thévoz, s'il vous plaît! Je tiens juste à dire que ce sont les personnes qui siègent au bureau qui m'ont demandé de présider comme je le fais ce soir... Nous attendrons le silence, et si jamais nous ferons une suspension de séance... Poursuivez, Monsieur Thévoz!

M. Sylvain Thévoz. Je vous prie de m'excuser, Monsieur le président, et de transmettre mes excuses à M. Gary Bennaïm. Maintenant, je peux aussi m'étonner de son interpellation extrêmement virulente. Mon propos n'était pas de le prendre à partie. Il n'empêche – vous transmettez, Monsieur le président – je m'étonne de cette arrogance de M. Bennaïm, qui nous a déroulé des propos assez hautains et qui maintenant tape sur la table en demandant que je m'adresse à vous... Certes, sur les questions comme le logement ou les finances publiques nous agissons parfois un peu en décalage ou nous n'appuyons pas sur le bouton exactement au bon moment – c'était là mon propos. Il n'empêche – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Bennaïm – qu'il ira expliquer aux jeunes

qui veulent avoir une place d'apprentissage et aux Genevois qui veulent avoir un logement que ce n'était simplement pas le bon moment ou que ce n'était pas la bonne motion au bon moment...

M. Simon Brandt (LR). J'ai également une motion d'ordre à vous adresser, Monsieur le président. J'aimerais que nous rouvrons la discussion sur le règlement que nous avons élaboré il y a deux ans! En effet, si on peut revenir sur tout et n'importe quoi au motif qu'on a mal compris sur le moment, on peut aussi recommencer le débat sur la Constituante de 1848 et peut-être même sur l'Acte de médiation... Maintenant, revenons un peu sur le fond de ce débat. Nous sommes en train de parler des comptes et du rapport de gestion du Conseil administratif, alors que nous ne sommes manifestement pas capables, en tant qu'institution, de gérer notre propre règlement ni de comprendre la portée des actes que nous votons, ni surtout de gérer un travail de commission à l'intérieur d'un groupe.

A entendre certains, il est impossible de travailler les comptes si ceux-ci ne sont pas renvoyés en commission. C'est vrai, mais il faut juste terminer la phrase: il est impossible apparemment pour certains de travailler les comptes s'ils ne touchent pas un jeton de présence pour ce faire! (*Exclamations.*) Si les gens se sentent visés, c'est leur problème! Nous recevons tous ces documents. Il est parfaitement possible de les lire à la maison et de transmettre nos interrogations à nos collègues de la commission ad hoc. Par exemple, si on est membre de la commission des sports, qu'on renvoie une proposition sur un complexe sportif en commission des travaux et des constructions et qu'on se dit que c'est quand même intéressant de transmettre nos interrogations à nos collègues. Mais cela nécessite de s'investir un peu plus que de simplement venir en commission, signer la feuille et estimer que l'on ne peut pas travailler ses documents si on ne touche pas un jeton de présence.

Et si on estime que les membres du groupe qui siègent à la commission des finances ne sont pas suffisamment spécialisés, il y a une seconde possibilité, Mesdames et Messieurs – et c'est ce que fera le Parti libéral-radical – c'est de nous faire remplacer en proposant aux membres du groupe qui le souhaitent, le jour où nous étudions par exemple les comptes de la culture ou des sports, d'aller à notre place à la commission des finances. Et de manière générale, s'ils ne peuvent pas y aller, il faut leur demander de nous transmettre leurs questions pour que nous puissions les poser.

Mais faire croire ce soir qu'on ne peut pas étudier ces comptes correctement si on ne fait pas un double renvoi en commission, ce qui signifie payer deux fois des jetons de présence pour un travail qui est parfois utile mais qui souvent ne l'est malheureusement pas, c'est se moquer du monde! Et surtout, c'est totale-

ment incorrect de dire qu'on ne pourra pas faire ce travail correctement. Il suffit simplement d'un peu de bonne volonté, de se rappeler qu'en tant qu'institution on ne peut pas continuellement donner des leçons au Conseil administratif, si on n'est pas capable de se gérer soi-même, et surtout, il convient de se demander si, du dîner de cons, on n'est pas passé ce soir au dîner de comptes!

M. Gary Bennaim (LR). Je dois vous dire que j'ai été particulièrement surpris par les commentaires de M. Thévoz, moins par les propos de M. Velasco, forcément, puisque je l'ai un peu égratigné au passage. Mais je ne comprends vraiment pas où se trouvait la partie arrogante de mon intervention, où se trouvait le mépris de la démocratie, où se trouvait le ton dictatorial de ceux qui distribuent les emplois... Nous parlons simplement de respecter, s'agissant du renvoi d'un objet en commission, le règlement du Conseil municipal auquel nous sommes tous astreints. C'est sympa de faire les mauvais joueurs, les gars! Que vous ayez envie de manquer de respect à tire-larigot, c'est bien, mais c'est juste dommage, parce que cela ne se justifie pas.

Et concernant l'intervention de Sylvain Thévoz sur les apprentissages, vous transmettez, Monsieur le président, que je n'ai rien dit, moi, sur les apprentissages. S'il n'a pas appuyé sur son bouton, qu'est-ce que vous voulez que je dise? Je crois d'ailleurs que c'est vous, Monsieur le conseiller municipal, qui avez relevé qu'on ne parlait pas de ce sujet! Alors, pourquoi me menacer de toutes ces hordes de jeunes qui viendront scander mon nom sous les fenêtres de la salle du Grand Conseil, en prétendant que c'est moi qui les empêche de trouver un emploi? Mesdames et Messieurs, il faut peut-être interdire l'accès à la buvette! Pour ma part, je disais juste que chaque groupe avait un représentant au sein du bureau et un chef de groupe. Si vous avez envie de faire l'amalgame avec autre chose, tant pis! Enfin, si le président de la commission des finances considère mes propos comme minables, il ferait peut-être bien parfois de balayer devant sa porte...

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, depuis quelques années, ce Conseil municipal devient de plus en plus une cour de récréation. Les gens parlent pour parler, on s'invective – on ne sait pas pourquoi, peut-être parce qu'il y a la télévision... Dans le fond, le travail se fait en commission et, là, il y a heureusement un peu plus de sérieux. Mais ce Conseil municipal, je suis désolé, je le dis à tout le monde, devient vraiment n'importe quoi! Si on continue comme ça, en tant que simple citoyen, je n'irai tout simplement plus voter.

Cela dit, je voudrais en venir au sujet qui nous occupe. Il y a un règlement et nous avons très bien compris ce qu'a dit M. le président. C'est vrai qu'à plus d'un

titre je pense qu'il faudrait examiner les comptes également dans les commissions spécialisées; c'est un avis personnel. Mais puisqu'on a renvoyé cet objet à la commission des finances, il faut en prendre acte. Il faut respecter le règlement, car sinon on risque de ne plus respecter aucun règlement. Je suis donc d'avis de respecter le règlement. Mais rien ne nous empêche, la prochaine fois, de proposer tous ensemble une motion d'ordre pour relancer la discussion afin de renvoyer cet objet aux commissions spécialisées. Cela nous coûtera peut-être cinq ou dix minutes, mais pourquoi pas! Quoi qu'il en soit, quand une loi ne va pas, Mesdames et Messieurs, il ne faut pas la transgresser, il faut la changer.

D'autre part, j'ai été un peu surpris par l'interrogation du président de la commission des finances, car président de la commission des finances, ce n'est pas rien... Mon préopinant socialiste se préoccupe du fait que les recettes fiscales baissent alors que les revenus augmentent. Nous pouvons nous poser beaucoup de questions à ce niveau-là, mais, même si les choses n'ont pas évolué depuis huit ou neuf ans, la Ville ne sait pas vraiment d'où elle tire ses revenus, en tout cas par contribuable, alors que dans d'autres cantons suisses c'est le cas, Mesdames et Messieurs, puisque les communes ont accès aux fichiers des contribuables. Cela leur permet, quand une personne morale quitte la commune ou la ville, de savoir exactement quelles seront les répercussions fiscales. En tout cas, Mesdames et Messieurs, au nom de tous les miens, je remercie le Parti socialiste, le Parti démocrate-chrétien et le Parti radical de l'époque d'avoir voté les accords de Schengen, de les avoir soutenus... (*Brouhaha.*) Je pense que ceci a quand même eu un effet assez intéressant, puisque, d'une part, les revenus imposés à la source augmentent, mais que, d'autre part, notre population commence à tomber dans la panade. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir écouté.

Le président. Voilà, il est 22 h 50. Nous allons terminer avec l'intervention de M^{me} la vice-présidente Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je n'interviendrai pas sur la forme, sur la question de savoir si vous avez bien ou mal compris le règlement que vous avez voté, ni même sur l'intérêt de renvoyer les comptes en commission des finances ou dans les commissions spécialisées. Je commencerai mon intervention en remerciant M^{me} Sarah Klopmann, représentante des Verts. Si elle n'avait pas déposé la motion d'ordre, nous n'aurions pas... (*Remarque de M^{me} Klopmann.*) Oui, en réalité, Sarah Klopmann a défendu une motion d'ordre du groupe socialiste! C'est encore mieux, cela montre que l'Alternative va au-delà des plateformes électorales, puisqu'elle collabore en séance... (*Exclamations.*)

Je remercierai donc quand même Sarah Klopmann, parce que, si elle n'était pas intervenue, nous n'aurions pas eu ce débat sur la forme qui, en définitive – M. Velasco, qui est président de la commission des finances, l'a bien souligné – cache de vrais enjeux sur le fond, des enjeux organisationnels pour l'administration. Visiblement, cela n'intéresse qu'une partie de cette assemblée, je le déplore, car vous savez qu'en commission l'ensemble des services répondent à vos questions. Cela peut vous paraître anecdotique et dérisoire, mais c'est important pour une administration, qui délivre au quotidien des prestations de service public, de pouvoir aussi, à l'occasion des comptes, du budget et parfois de certaines propositions, venir vous expliquer, justifier, rendre compte des sommes et de leur utilisation. En tout cas, pour le Conseil administratif, c'est un exercice de démocratie qui est essentiel au bon fonctionnement de notre cité.

D'autre part, la discussion sur les comptes, y compris au moment de l'entrée en matière, est très importante pour le Conseil administratif – M^{me} Perler-Isaaz l'a bien souligné, et je l'en remercie également. En effet, cela nous permet de débiter les discussions relatives au projet de budget 2014. Alors, on dira que le Conseil administratif peut se contenter de discuter avec un panel de conseillères et de conseillers municipaux dans les commissions spécialisées ou en commission des finances, pour apprécier la sensibilité du plénum sur le futur budget, en l'occurrence sur le projet de budget 2014 dont nous avons commencé à discuter en séance du Conseil administratif. Eh bien, non! Les comptes, c'est également pour notre collectivité publique l'occasion de débiter ce dialogue, car si nous suivons votre rythme usuel nous n'aurons la restitution des comptes qu'à fin septembre. A fin septembre, vous aurez déjà le projet de budget en mains depuis un mois. Il est donc essentiel pour nous de pouvoir discuter lors de l'entrée en matière sur les comptes, de voir la perception que vous avez des comptes de l'année précédente. Cela nous permet d'apprécier la sensibilité du plénum à l'égard de l'exercice budgétaire à venir.

En l'occurrence, l'exercice budgétaire à venir, Mesdames et Messieurs, va être compliqué, car si nous tenons compte des prévisions fiscales qui nous ont été fournies par l'administration cantonale, notamment par le magistrat en charge, David Hiler, le budget à charges constantes de la Ville de Genève pour l'année 2014 démarre avec un déficit de 18 millions de francs. Cela veut donc dire que si ce budget doit être équilibré à terme – je vous ai entendu, Monsieur Sormanni, vous souhaitez un budget équilibré – il le sera à la suite des discussions en commission des finances, dans les commissions spécialisées, à la suite des dernières estimations fiscales qui arriveront à la mi-octobre sur la table du Conseil administratif. Ce budget ne sera donc équilibré qu'à terme, si vous réussissez, si nous réussissons à dégager un consensus, une majorité. Mais, en tout cas, une chose est sûre, il ne le sera vraisemblablement pas lors de son dépôt, je l'ai déjà dit aux membres de la commission des finances, mais je saisis cette opportunité pour

vous l'annoncer, Mesdames et Messieurs. Il ne le sera pas, parce que les comptes 2012 – certains d'entre vous ont raison d'insister sur ce point essentiel – illustrent quand même, de manière flagrante, un retournement de conjoncture.

La conjoncture s'est retournée, on le voit sur les résultats des personnes physiques et des personnes morales, mais les recettes accusent aussi un déficit de manière structurelle. Je vous rappelle la votation sur les baisses d'impôts de 2009. Pour la Ville de Genève, la baisse d'impôts sur les personnes physiques de 2009 pesait 46 millions de francs. A l'époque, vous étiez nombreux et nombreuses, tous rangs et partis confondus, à dire qu'il s'agissait d'estimations, qu'on peignait le diable sur la muraille, qu'on réussirait à faire mieux avec moins. Eh bien, aujourd'hui, concrètement, nous avons moins, nous avons beaucoup moins. Faire mieux avec moins, c'est une chimère; c'est une posture politique, dans le meilleur des cas, mais ce n'est certainement pas ce que nous réussirons à faire, les uns et les autres, si nous nous achoppons sur la forme.

L'étude de ces comptes permettra au Conseil administratif, aux services – à vous, Mesdames et Messieurs, tous partis, tous bords politiques confondus – de commencer justement à toucher la matière et le fond. Quels types de prestations souhaitez-vous financer? Quel est le coût de la prestation publique? Je vous annonce d'ailleurs que le Conseil administratif, notamment mon département, souhaite communiquer d'ici l'été sur le coût des prestations publiques, car – on l'oublie un peu facilement – lorsqu'on paie ses impôts, on paie directement et indirectement de la prestation publique.

Aujourd'hui, pour l'Etat, pour la Ville, pour l'ensemble des communes, notamment des communes urbaines, il y a moins d'argent, moins de recettes. Cela inquiète d'ailleurs le Conseil administratif, car, vous le savez, différents projets de loi qui ont été annoncés sont à l'étude au niveau du Grand Conseil. Je pense notamment à la révision de la péréquation intercommunale, je pense également à la suppression de la taxe professionnelle, bien évidemment, à la modification de la taxation des personnes morales, au taux d'imposition unique à 13%. Pour la Ville de Genève – le président de la commission des finances l'a dit – c'est à peu près un manco de 300 millions, Mesdames et Messieurs. 300 millions qu'il ne faudra pas trouver pour le projet de budget 2014 – je vous rassure – mais si l'étude dans les commissions du Grand Conseil allait bon train, avec la majorité qu'on connaît actuellement, c'est un travail qu'il faudrait faire bientôt, un travail qui serait particulièrement pénible et qui, forcément, accroîtrait le fossé entre celles et ceux qui s'en sortent bien et celles et ceux qui ne s'en sortent plus du tout, y compris d'ailleurs les classes moyennes.

Ces comptes 2012 sont donc l'occasion de discuter fiscalité, de discuter perspectives budgétaires et financières pour la Ville de Genève, de discuter également de la politique d'investissement, du montant que vous souhaitez fixer au Conseil

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

administratif et à ses services. Cette discussion-là est bien avancée en commission des finances et en commission des travaux et des constructions. Le Conseil administratif a mis en place une procédure, des commissions, des critères de validation des investissements. Il y a certainement encore du pain sur la planche, mais nous avons parcouru une bonne partie du chemin et nous sommes, mes collègues et moi-même, intéressés à continuer à discuter en commission des finances, voire dans les commissions spécialisées, de ces enjeux qui sont fondamentaux pour l'ensemble des prestations de la Ville de Genève. J'avoue donc que c'est avec un peu de déception, presque de tristesse, que je vois qu'à 23 h on daigne traiter un objet aussi essentiel pour notre collectivité publique, qui pèse 1,2 milliard. Voilà ce que j'avais envie de vous dire ce soir, Mesdames et Messieurs de tous partis et tous bords politiques confondus.

Le président. Nous entrons en procédure de vote. Je vous rappelle que le vote du renvoi à la commission des finances est validé. Je sou mets maintenant au vote le renvoi des comptes aux commissions spécialisées.

Mis aux voix, le renvoi des comptes 2012 aux commissions spécialisées est refusé par 36 non contre 31 oui (1 abstention).

Le président. Ces comptes seront donc traités par la seule commission des finances.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Vous pouvez laisser vos affaires. Je vous souhaite une excellente rentrée dans vos foyers ou là où vous le désirez et je vous convie demain à 17 h, où nous démarrerons avec les trois dernières motions d'ordonnancement que vous avez acceptées tout à l'heure.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6002
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6002
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 9 juin 2010 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Plan localisé d'utilisation du sol appliqué au quartier des Délices» (PA-109 A). Suite du premier débat	6002
4. Comptes 2012 de la Ville de Genève (PR-1015)	6021
5. Motion du 15 avril 2013 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanne- ret et M ^{me} Danièle Magnin: «Halte aux restrictions inutiles de circula- tion à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution» (M-1075).	6053
6. Propositions des conseillers municipaux	6077
7. Interpellations	6077
8. Questions écrites	6078

Le mémorialiste:
Ramzi Touma